



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

Provisoire

9421^e séance

Mercredi 20 septembre 2023, à 11 heures
New York

Présidents:	M. Rama/M. Hoxha	(Albanie)
Membres :	Brésil	M. Vieira
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Émirats arabes unis	M ^{me} Almheiri
	Équateur	M. Lasso Mendoza
	États-Unis d'Amérique	M. Blinken
	Fédération de Russie	M. Nebenzia/M. Lavrov
	France	M ^{me} Colonna
	Gabon	M. Ndong Sima
	Ghana	M. Akufo-Addo
	Japon	M. Kishida
	Malte	M. Abela
	Mozambique	M. Fernandes
	Suisse	M. Berset
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Dowden

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Défense des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies au moyen d'un multilatéralisme efficace : maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Lettre datée du 6 septembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/653)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Défense des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies au moyen d'un multilatéralisme efficace : maintien de la paix et de la sécurité de l'Ukraine

Lettre datée du 6 septembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2023/653)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général ainsi qu'aux Présidents, Ministres et autres représentantes et représentants de haut niveau présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence aujourd'hui témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays suivants à participer à la présente séance : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chili, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Koweït, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Mexique, Monténégro, Panama, Royaume des Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Türkiye, Ukraine et République bolivarienne du Venezuela.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Charles Michel, Président du Conseil européen ; S. E. M. Bujar Osmani, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ; et S. E. le Grand Chancelier Riccardo Paternò di Montecupo, Ordre souverain de Malte.

Je propose également que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite S. E. l'archevêque Paul Richard Gallagher, Secrétaire aux relations avec les États et les organisations internationales du Saint-Siège, à participer à la présente séance.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Vous êtes allé trop vite, Monsieur le Président, en déclarant « il en est ainsi décidé ». Nous avons deux questions.

Tout d'abord, nous voudrions vous demander en vertu de quoi vous proposez de donner la parole au Président ukrainien, Volodymyr Zelenskyy, avant que ne s'expriment les membres du Conseil de sécurité, dont beaucoup sont également représentés par leur chef d'État ou de gouvernement.

La seconde question que je souhaite poser est la suivante : en vertu de quoi invitez-vous le Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord à la présente séance en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends note des observations faites par la délégation russe. Pour y répondre, je voudrais confirmer que tous les membres du Conseil ont été informés à l'avance de l'ordre des interventions prévu. À mon avis, il aurait été préférable que cette question de procédure soit réglée sur le plan technique avant le début de ce débat public, ce qui nous aurait permis de passer immédiatement à la substance de nos débats d'aujourd'hui.

Je tiens à rappeler que le paragraphe 33 de la note présidentielle S/2017/507, approuvée par consensus, dispose comme suit :

« lorsque des États non membres du Conseil sont invités à prendre la parole devant lui, ceux qui sont directement intéressés par l'issue de la question à l'examen peuvent s'exprimer avant les membres du Conseil, si besoin est ».

Étant donné le sujet du débat public de ce jour, nous estimons que le fait d'inviter le Président Zelenskyy à prendre la parole avant les membres du Conseil est amplement conforme au paragraphe 33. En outre, cela permettra aux membres du Conseil et aux autres États Membres qui sont aujourd'hui présents en si grand nombre de répondre à ses observations. La délégation russe a déjà soulevé la question, en février de cette année (voir S/PV.9269), et la présidence d'alors l'avait assuré que les précédents ne manquaient pas où des États non membres du Conseil s'étaient exprimés avant les membres du Conseil. Plusieurs cas avaient été cités, et d'autres pourraient être mentionnés. J'ajoute qu'à chacune des cinq séances où le

Président Zelenskyy a été invité jusqu'à présent, il a pris la parole avant les membres du Conseil. Je tiens à rassurer nos collègues russes et toutes les personnes présentes : il ne s'agit pas d'une « opération spéciale » de la présidence albanaise, mais de la poursuite d'une pratique de longue date et bien établie du Conseil. L'ordre des interventions d'aujourd'hui est donc pleinement conforme aux directives et pratiques du Conseil.

Quant à la seconde question, j'ai un peu de mal à comprendre où est le problème, puisque l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe joue un rôle important et se trouve ici représentée parce que sa contribution à la présente séance est jugée essentielle. Oui, son représentant est un Albanais de Macédoine du Nord. Si le représentant de la Fédération de Russie pouvait être plus précis sur la nature du problème, je me ferais une joie de l'aider.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avec plaisir, Monsieur le Président. Nous ne trouvons pas convaincants les arguments que vous avancez. Plusieurs membres du Conseil de sécurité seront représentés dans cette salle aujourd'hui au niveau des chefs d'État. Vous avez essayé d'expliquer pourquoi le Président de l'Ukraine s'était vu donner la priorité. Or, cela n'a rien à voir avec les procédures du Conseil de sécurité. Nous pouvons comprendre le principe lorsque nous parlons de la Somalie, dont le Président s'est effectivement exprimé en premier ici (voir S/PV.9356), mais il ne faut pas oublier qu'il était le seul président parmi les personnes présentes. Il y a certes des précédents sur d'autres questions de l'ordre du jour du Conseil. Toutefois, dans ces cas, il s'agissait d'une pratique distincte, liée aux particularités de certaines régions, ce qui n'a rien à voir avec la situation en Ukraine.

Je tiens à vous mettre en garde, Monsieur le Président, contre le fait que si vous donnez maintenant un coup de marteau pour entériner officiellement votre décision, la présidence albanaise sera entachée du précédent honteux d'avoir enfreint la pratique établie du Conseil de sécurité au profit d'une certaine délégation, qui continue sans cesse de donner à croire, avec le soutien des membres occidentaux du Conseil, que les règles ne s'appliquent pas à elle et que tout est permis. Dès le début, à trois reprises, les membres occidentaux du Conseil ont forcé la participation de Volodymyr Zelenskyy à des séances du Conseil de sécurité, par visioconférence. Cela revient à faire preuve d'un mépris flagrant pour l'autorité de cet

organe essentiel. Les dirigeants des autres États savent réserver un créneau dans leur emploi du temps pour se rendre à New York en personne et s'adresser aux membres du Conseil. Depuis plus de 75 ans qu'existe l'Organisation, prendre la parole au Conseil de sécurité a toujours été vu comme un privilège. Il en va de même des déclarations faites à la tribune de l'Assemblée générale. Néanmoins, à la récente session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée, le représentant de Kiev a décidé d'envoyer un bref message vidéo. Les délégations occidentales prétendent que l'an dernier, Volodymyr Zelenskyy ne pouvait pas quitter le pays en raison de circonstances exceptionnelles. Sauf que ces « circonstances » ne l'ont pas empêché de faire le voyage aux États-Unis pour se rendre à Washington. En revanche, à l'époque, il n'a pas daigné venir à l'ONU en personne.

La violation des méthodes de travail par la présidence risque de compromettre l'autorité du Conseil de sécurité, qu'on essaie de transformer en one man show. À cet effet, la présidence albanaise a convoqué un débat public avec la présence d'un large groupe de pays de l'OTAN, acquis à la cause ukrainienne. Il est clair pour beaucoup, sinon pour la plupart, que la séance d'aujourd'hui ne sera rien de plus qu'un spectacle. Je tiens à souligner, au nom du protocole et à l'attention de ceux qui tentent de déformer notre position, que nous ne nous opposons pas à la participation du Président de l'Ukraine à la présente séance. Toutefois, il faut que cela se fasse conformément au règlement intérieur et à la pratique établie, selon quoi les pays invités à s'exprimer en vertu de l'article 37 le font après les membres du Conseil de sécurité, en particulier un jour comme aujourd'hui où des membres du Conseil et d'autres pays sont représentés au niveau des chefs d'État ou de gouvernement.

Pour ce qui est de la participation du Ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord en tant qu'actuel Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notre stupéfaction n'a rien à voir avec sa nationalité, Monsieur le Président. Nous étions opposés à sa présence *ès qualités*. Nous en avons informé hier la présidence albanaise. De ce que nous comprenons, la question de sa participation au présent débat public n'a fait l'objet d'aucune discussion à Vienne, où se trouve le siège de l'OSCE. En vertu des principes convenus par le Conseil permanent de l'OSCE, toute déclaration faite par le Président en exercice ou le Secrétaire général de l'OSCE, ou par des représentants officiels dûment autorisés, doit être conforme à son mandat et ne pas dévier des décisions consensuelles de l'OSCE. Si la présidence albanaise insiste pour permettre

à M. Osmani de prendre la parole à la séance de ce jour, nous considérons qu'il ne pourra faire entendre que la position consensuelle de cette organisation.

À côté de cela, je rappelle qu'à cause de l'approche délétère adoptée par les délégations occidentales, il y a bien longtemps que l'OSCE ne contribue plus au processus de règlement de la crise ukrainienne, et qu'au contraire elle exacerbe la situation. Nous pensons que les tentatives des délégations occidentales d'imposer la participation de M. Osmani, contrairement à la pratique établie du Conseil et de l'OSCE, sont l'expression de leur fervent désir de promouvoir des règles de jeu biaisées, qui ne profitent qu'à elles dans le contexte de leur tristement célèbre « ordre fondé sur des règles ». Nous exhortons les membres du Conseil de sécurité à adopter une position fondée sur les principes sur la question et à s'élever contre une telle approche. Nous déplorons que cette présidence albanaise fasse preuve d'un mépris flagrant pour les procédures et la pratique du Conseil de sécurité, plaçant les intérêts politiques et idéologiques de l'OTAN au-dessus des obligations attachées à la présidence du Conseil, qui est précisément la garante des procédures et se doit d'adopter une position impartiale. Hélas, l'Albanie s'en montre aujourd'hui incapable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je dois dire que, venant de vous, ce sermon sur la violation des règles dans cette enceinte est un spectacle assez étonnant.

Comme vous avez maintes fois répété que la violation tenait au fait que le Président Zelenskyy s'exprime avant les membres du Conseil, il y a une solution à cela, si vous voulez en convenir : arrêtez la guerre et le Président Zelenskyy ne prendra pas la parole. Si sa présence ici est importante, et s'il est important que nous tous l'entendions d'abord, avant de débattre, c'est de votre faute, pas de la nôtre.

Je prends note de vos observations. Nous allons poursuivre la séance.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'appelle votre attention, Monsieur le Président, sur le fait que vous agissiez aujourd'hui en tant que Président du Conseil de sécurité, et que vous ne parlez donc pas en votre qualité nationale comme représentant de l'Albanie. Votre objectif doit être de mener une séance suivant le règlement intérieur du Conseil de sécurité, au lieu d'exprimer des opinions politiques alors que vous assumez les fonctions de Président du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je n'ai fait que vous répondre après que vous vous êtes adressé à moi en ma qualité de Premier Ministre albanais et que vous avez persisté à dire des choses inexactes au sujet de la procédure. Si nous ne voulez pas que je vous réponde en tant que Premier Ministre albanais, ne me provoquez pas comme tel.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je me suis adressé à vous uniquement en votre qualité de Président du Conseil de sécurité, jamais en votre qualité de Premier Ministre de l'Albanie. J'insiste une fois de plus sur le fait qu'il s'agit là d'un dialogue portant sur la procédure, et non sur le fond. Je vous prie de vous abstenir de procéder à des jugements politiques au début des déclarations que vous prononcez devant le Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : C'est vous qui avez parlé de l'OTAN, de l'adhésion de l'Albanie à l'OTAN et de la présence de pays membres de l'OTAN ici aujourd'hui, ce qui n'a rien à voir avec mon rôle en tant que Président du Conseil de sécurité. Pouvons-nous à présent, avec votre permission, poursuivre la séance normalement ?

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/653, qui contient le texte d'une lettre datée du 6 septembre 2023, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : La Charte des Nations Unies représente notre feuille de route pour parvenir à un monde plus pacifique. Les outils et les mécanismes fondés sur les principes inscrits dans la Charte offrent des moyens pratiques de régler les conflits. Ensemble, nos efforts collectifs au fil des ans ont contribué à prévenir la guerre à l'échelle mondiale et à sauver des millions de vies, grâce au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, aux efforts de désarmement et de non-prolifération, aux programmes humanitaires

et de développement, et aux activités de promotion des droits humains.

(l'orateur poursuit en français)

Cette semaine, le Sommet sur les objectifs de développement durable a adopté un plan de sauvetage pour les objectifs de développement durable, objectifs qui constituent un outil essentiel pour prévenir les conflits et les crises de toutes sortes. Le multilatéralisme fonctionne. Il est essentiel et efficace. Mais les outils et les mécanismes multilatéraux s'affaiblissent. Face à la montée des tensions et des défis géopolitiques, certains cadres multilatéraux échouent, tandis que d'autres, dont on a besoin de toute urgence, n'existent pas encore. Le nombre de décès liés aux conflits a presque doublé l'année dernière. Les opérations de paix des Nations Unies sont soumises à une pression sans précédent. Le désarmement nucléaire est à l'arrêt. Et il n'existe aucun cadre mondial adéquat pour faire face aux menaces que les nouvelles technologies font peser sur la sécurité. J'exhorte les États à aller plus loin et à faire mieux pour renouveler leur engagement vis-à-vis des obligations de la Charte des Nations Unies, à utiliser l'ensemble des outils diplomatiques qu'elle met à leur disposition, à donner la priorité à la prévention des conflits et des crises et à tenir compte des propositions de nouveaux cadres et outils présentées dans le Nouvel Agenda pour la paix.

(l'orateur reprend en anglais)

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international, accentue les tensions et les divisions géopolitiques, met en péril la stabilité régionale, accroît la menace nucléaire et creuse de profondes fissures dans notre monde de plus en plus multipolaire. Tout cela intervient à un moment où la coopération et la recherche de compromis en faveur de solutions multilatérales sont plus que jamais nécessaires pour relever les défis qui nous sont posés, de la crise climatique aux niveaux d'inégalité sans précédent en passant par les technologies de rupture.

L'ONU a condamné la guerre de manière on ne peut plus claire. L'Assemblée générale a approuvé à une grande majorité une résolution exigeant que la Russie quitte l'Ukraine (résolution ES-11/1 de l'Assemblée générale) et une autre rejetant les efforts de la Russie pour annexer le territoire ukrainien (résolution ES-11/4 de l'Assemblée générale). Maintes et maintes fois, j'ai appelé à une paix juste et durable en Ukraine, conforme à la Charte et au droit international, pour l'Ukraine, pour la Russie et pour le monde entier.

L'invasion russe a été suivie d'attaques systématiques et incessantes contre les civils et les infrastructures et services civils, y compris les installations sanitaires et scolaires. La guerre a fait des dizaines de morts et de blessés parmi les civils, détruit des vies et des moyens de subsistance, traumatisé une génération d'enfants, déchiré des familles et des communautés, dévasté l'économie et transformé de vastes étendues de terres agricoles en champs de mines mortels. Les attaques contre les civils et les infrastructures civiles doivent cesser immédiatement. Près de la moitié de la population ukrainienne, soit quelque 18 millions de personnes, a besoin d'aide humanitaire et de protection. Plus de 6 millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens ont dû fuir le pays.

L'ONU a collectivement œuvré pour atténuer l'impact sur les populations, tant en Ukraine que dans le reste du monde, et pour soutenir les civils. Nos programmes humanitaires se sont intensifiés : une aide a été distribuée à plus de 8 millions de personnes cette année en partenariat avec plus de 450 organisations humanitaires, dont la moitié sont ukrainiennes. L'Agence internationale de l'énergie atomique a établi une présence à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et sur d'autres sites nucléaires ukrainiens importants afin de contrôler la sûreté, la sécurité et le respect des garanties. Avec le Comité international de la Croix-Rouge, nous avons organisé avec succès l'évacuation des civils de l'aciérie Azovstal à Mariupol l'année dernière.

Nous continuons à recueillir des preuves de violations choquantes et généralisées des droits humains, notamment de violences sexuelles liées au conflit, de détentions arbitraires, d'exécutions sommaires, qui sont principalement le fait de la Fédération de Russie, et de transferts forcés de civils ukrainiens, y compris d'enfants, vers un territoire sous contrôle russe ou vers la Fédération de Russie. Ce travail de collecte de preuves est indispensable pour établir les responsabilités. Il est essentiel que tous les auteurs de violations des droits humains répondent de leurs actes, conformément aux règles et aux normes internationales.

La guerre a alimenté une flambée sans précédent des prix alimentaires mondiaux, menaçant des millions de personnes de famine et de pauvreté. À partir de juillet 2022, nous avons réussi à atténuer cette situation grâce à l'Initiative de la mer Noire et au mémorandum d'accord conclu avec la Fédération de Russie. Au cours de leur année de mise en œuvre, l'Initiative de la mer Noire, ainsi que le mémorandum d'accord visant à faciliter l'exportation des produits alimentaires et engrais russes, ont

contribué à réduire les prix des denrées alimentaires de plus de 23 % par rapport au niveau record atteint en mars de l'année dernière. Grâce à l'Initiative, il a été possible d'exporter près de 33 millions de tonnes de céréales et de denrées alimentaires, et le Programme alimentaire mondial a pu transporter 725 000 tonnes de blé destinées à l'aide humanitaire dans des pays comme l'Afghanistan et la Somalie. Dans le cadre du mémorandum d'accord, l'ONU a réalisé des avancées dans plusieurs des domaines les plus difficiles de la facilitation du commerce de produits alimentaires et d'engrais russes, tout poursuivant le travail sur les questions restantes.

Nous regrettons profondément que la Russie ait mis un terme à sa participation à l'Initiative de la mer Noire en juillet de cette année et qu'aussitôt après cette décision, la Russie ait bombardé des ports ukrainiens et des installations de stockage de céréales sur la mer Noire et le Danube. Les attaques contre les ports et les greniers à céréales sont inacceptables. Ces agissements doivent cesser. La navigation civile en mer Noire a été mise en danger. Une nouvelle escalade pourrait immédiatement ébranler les marchés et déstabiliser la région. L'instabilité et l'incertitude sont revenues sur les marchés internationaux des céréales, tandis que les stocks issus de la récolte en Ukraine s'accumulent.

Les bombardements compromettent également nos efforts dans la mise en œuvre du mémorandum d'accord conclu avec la Fédération de Russie. Ces actes ont conduit nombre des acteurs concernés, notamment dans le secteur privé, à se demander si la Fédération de Russie tenait réellement à reprendre sa participation à l'Initiative de la mer Noire. Nous maintenons le dialogue avec toutes les parties pour garantir la sécurité de l'exportation des céréales et des engrais en provenance de Russie et d'Ukraine. Ce dialogue doit reposer sur une base stable, sans la menace répétée d'une suspension. Je remercie le Gouvernement de la Türkiye de ses contributions, et j'invite tous les États Membres à nous soutenir dans nos efforts.

L'ONU continue d'œuvrer en faveur d'une paix juste et durable en Ukraine, conforme à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale. J'exhorte tous les pays à faire leur part pour éviter une nouvelle escalade et jeter les bases d'une paix durable. Nous sommes pleinement attachés à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Cette guerre provoque déjà des souffrances immenses. Si elle se poursuit, elle risque

d'entraîner une nouvelle escalade dangereuse. Le dialogue, la diplomatie et une paix juste sont les seules options.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Volodymyr Zelenskyy, Président de l'Ukraine.

Le Président Zelenskyy (*parle en ukrainien ; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Depuis le début de l'agression à grande échelle lancée par l'État qui, pour une raison inconnue, siège encore ici parmi les membres permanents du Conseil de sécurité, nous avons connu exactement 574 jours de souffrances, de pertes et de combats. La Russie a tué au moins des dizaines de milliers de nos concitoyens et a fait de millions d'autres des réfugiés en détruisant leurs maisons. La majorité de la communauté internationale connaît la vérité en ce qui concerne cette guerre. Il s'agit d'une agression criminelle et non provoquée de la Russie contre ma nation, dans le but de s'emparer du territoire et des ressources de l'Ukraine. Mais ce n'est pas tout. Par son agression, cet État terroriste est prêt à saper toutes les normes internationales destinées à préserver le monde du fléau de la guerre. Je remercie tous les pays du monde qui ont reconnu l'agression russe comme une violation de la Charte des Nations Unies.

L'Ukraine exerce son droit de légitime défense. Aider l'Ukraine dans cet exercice en lui fournissant des armes, en imposant des sanctions et en exerçant une pression totale sur l'agresseur, ainsi qu'en votant pour les projets de résolution pertinents, c'est contribuer à défendre la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale a adopté des résolutions dans lesquelles elle reconnaît clairement que la Russie est le seul géniteur de cette guerre, mais cela n'a rien changé pour la Russie à l'ONU. Or, ce sont des situations comme celle-là qui changent tout pour l'Organisation elle-même. Nous devons reconnaître que l'ONU se trouve dans une impasse sur la question de l'agression. L'humanité ne peut plus compter sur le concours de l'ONU pour défendre les frontières de nations souveraines. Les dirigeants du monde recherchent de nouvelles instances et alliances susceptibles de réduire les répercussions désastreuses de ces questions, qui sont abordées dans cette salle en usant de rhétorique au lieu de trouver de véritables solutions, et en cherchant à faire des compromis avec les tueurs plutôt que de sauver des vies. Si nous voulons sauver des vies, il faut défendre la vie sans compromis.

Toutefois, je ne serais pas ici aujourd'hui si l'Ukraine n'avait pas de propositions de solutions concrètes. Hier, dans mon allocution à l'Assemblée générale (voir A/78/PV.4), j'ai déclaré que la formule ukrainienne pour la paix est devenue la base de la modernisation de l'architecture de sécurité internationale existante et de la restauration du véritable pouvoir de la Charte des Nations Unies et de l'ordre international fondé sur des règles. Je vais maintenant présenter quelques détails spécifiques, basés sur cette formule pour la paix, en particulier le point 5, qui a trait à l'application de la Charte des Nations Unies et à la restauration de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de l'ordre mondial.

Le monde entier peut voir ce qui paralyse l'ONU. Malheureusement, le siège du Conseil de sécurité, que la Russie a illégalement occupé après l'effondrement de l'Union soviétique, grâce à des manipulations en coulisse, est désormais occupé par des menteurs, dont le travail consiste à camoufler l'agression et le génocide perpétrés par la Russie, et, toutes les mesures prises à l'ONU, que ce soit par le Conseil de sécurité ou par l'Assemblée générale, qui auraient pu mettre un terme à cette agression, sont devenues nulles et non avenues en raison du privilège accordé à l'agresseur grâce à ce siège. Le droit de veto que possède l'agresseur a mené l'ONU à cette impasse. Aujourd'hui, quelle que soit la nation – une nation comptant des centaines de millions d'habitants ou une petite nation ; une nation qui défend courageusement son indépendance ou une nation dont la longue histoire d'indépendance peut en inspirer d'autres ; un État qui a besoin d'aide ou un État qui pourrait apporter un véritable appui ; un État qui compte sur son armée ou un État qui considère la Charte des Nations Unies, et non son armée, comme sa première et dernière ligne de défense –, le système des Nations Unies actuel en fait toujours un pays moins influent que le droit de veto que possèdent certains pays et utilisé à mauvais escient par un seul, la Russie. Et ce, au détriment de tous les autres Membres de l'ONU.

Ces derniers jours, nous entendons trop souvent le mot « inégalité » à l'Assemblée générale, toutes sortes de nations, grandes et petites, évoquant l'inégalité. C'est précisément l'inégalité qui rend l'ONU inefficace. Il est à déplorer que le Conseil de sécurité soit seulement l'instance la plus visible au monde, et je suis convaincu que l'ONU peut faire plus. Je suis convaincu que la Charte des Nations Unies peut réellement œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. Toutefois, pour ce faire, les années consacrées aux discussions de projets pour la réforme de l'ONU doivent donner lieu à un processus de réforme viable. La priorité ne doit pas être donnée

à la seule représentation au Conseil. C'est l'utilisation du droit de veto qui doit être réformée, et il pourrait s'agir d'une réforme majeure. Cette réforme pourrait restaurer le pouvoir de la Charte des Nations Unies.

Cinq cent soixante-quatorze jours d'agression russe en bonne et due forme signifient 574 motifs de changement dans cette salle. Et le nombre de voix en faveur de ces changements se compte en fait en milliards. La majorité absolue des habitants de la planète souhaite aujourd'hui vivre dans un monde sans agression, et seuls quelques obsédés à Moscou s'y opposent. Le veto ne doit pas servir ceux qui sont obsédés par la haine et la guerre.

L'idée selon laquelle le droit de veto soit volontairement suspendu en cas d'atrocités criminelles rallie de plus en plus de soutien à l'ONU. Mais nous constatons également que la Russie ne renoncera pas volontairement à ce privilège volé, et que, par conséquent, l'Assemblée générale doit être dotée d'un réel pouvoir pour annuler un veto. C'est la première mesure nécessaire. S'il est impossible d'arrêter la guerre, parce que tous les efforts en ce sens se heurtent au veto de l'agresseur ou de ceux qui approuvent son comportement, il faut porter cette question à l'attention de l'Assemblée générale. Si deux tiers des voix reflètent la volonté des nations d'Asie, d'Afrique, d'Europe, des deux Amériques et de la région du Pacifique, en d'autres termes, une majorité mondiale qualifiée, on peut effectivement passer outre au veto, et les résolutions de l'Assemblée générale doivent devenir juridiquement contraignantes pour tous les États Membres.

La deuxième mesure est que le Conseil de sécurité doit être pleinement responsable devant les nations du monde. Je salue les propositions de plusieurs dirigeants visant à élargir la représentation des nations au Conseil de sécurité. La composition des membres permanents du Conseil de sécurité doit refléter les réalités actuelles et la justice. L'Ukraine estime qu'il est injuste que des milliards de personnes ne soient pas représentées de manière permanente au Conseil de sécurité. L'Union africaine doit avoir une représentation permanente. L'Asie mérite une représentation permanente plus large. Il n'est pas normal que des nations comme le Japon, l'Inde ou le monde islamique ne soient pas des membres permanents du Conseil de sécurité.

Si nous tenons compte des changements survenus en Europe, notamment le fait que l'Allemagne est devenue l'un des principaux garants mondiaux de la paix et de la sécurité – c'est un fait –, alors elle mérite aussi de siéger au Conseil de sécurité en tant que membre permanent. Les États d'Amérique latine doivent avoir une représentation

permanente au Conseil, tout comme les États du Pacifique. Toutefois, nous ne devons pas focaliser toute notre attention sur ces seuls sièges de premier plan. Il faut élargir la participation et l'accès aux activités du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires à tous les membres de l'Assemblée générale qui ne sont pas reconnus comme des agresseurs. Dans le même temps, toute participation au Conseil de sécurité doit être suspendue pendant quelque temps, lorsqu'un membre agresse une autre nation, en violation de la Charte des Nations Unies.

La troisième mesure consiste à créer un système permettant de prévenir les agressions grâce à une réaction rapide face aux actes violant l'intégrité territoriale et la souveraineté des États. Il est temps de le faire. Les nations du monde doivent s'accorder sur un mécanisme qui réponde aux agressions afin d'en protéger d'autres. C'est un mécanisme dont voudraient toutes les nations pour garantir leur propre sécurité. L'invasion russe de l'Ukraine a montré en quoi un tel mécanisme pourrait consister, entre autres choses des sanctions fortes imposées à l'agresseur, pas seulement quand un incident, comme à Bucha, s'est déjà produit, mais alors que le renforcement militaire d'une armée d'invasion est encore en cours. Quiconque veut déclencher une guerre doit prendre conscience de ce qu'il a précisément à perdre avant de commettre une erreur aussi fatale.

La question de l'application de sanctions préventives doit être automatiquement soumise à l'examen du Conseil de sécurité lorsqu'un membre de l'Assemblée générale fait état d'une menace d'agression. Les soldats ukrainiens versent aujourd'hui leur sang pour faire ce que le Conseil de sécurité devrait faire en votant : mettre fin à l'agression russe et défendre les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Quant à l'intégrité territoriale, cet élément inscrit tant dans la Charte des Nations Unies que dans notre formule pour la paix est inextricablement lié au fait de débarrasser le territoire souverain de notre État des occupants. L'occupation est une réserve inépuisable de dynamite tapie sous l'ordre international fondé sur des règles. C'est pourquoi je proposerai des mesures concrètes à adopter pour renforcer l'architecture de sécurité, en prenant l'exemple de l'Ukraine. Les mesures suivantes sont très spécifiques, à l'image de ce que nous sommes, nous, les Ukrainiens.

Premièrement, il faut un retrait complet de toutes les forces et formations militaires russes, y compris de la flotte russe de la mer Noire ou de tout vestige décrépi qui en subsisterait, ainsi que le retrait de tous les mercenaires

et formations paramilitaires russes de l'ensemble du territoire souverain de l'Ukraine, à l'intérieur de nos frontières internationalement reconnues depuis 1991.

Deuxièmement, le contrôle effectif de l'Ukraine sur l'ensemble de ses frontières nationales et de sa zone économique exclusive, y compris la mer Noire et la mer d'Azov, ainsi que dans le détroit de Kertch, doit être pleinement rétabli.

En réalité, seule l'exécution de ces deux points permettra d'aboutir à une cessation honnête, fiable et totale des hostilités.

Les réformes des institutions internationales sont généralement intervenues à la suite de grandes tragédies et de guerres majeures. Nous ne devons pas attendre la fin de l'agression – nous devons agir dès maintenant. Nos aspirations à la paix doivent être le moteur de ces réformes. Lorsque j'ai élaboré la formule ukrainienne pour la paix, je me suis appuyé exclusivement sur les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et sur les résolutions adoptées par l'Assemblée générale pour en définir les points. C'est précisément ce qui permettra à la formule ukrainienne pour la paix de prendre une dimension mondiale. Les nations qui adhèrent à la formule savent qu'elles œuvrent en faveur d'un ordre international fondé sur des règles, de la protection de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États et de la protection des droits humains, ainsi que de la prévention des agressions et des politiques génocidaires.

Naturellement, l'épicentre de ces efforts doit se situer ici même, dans la salle du Conseil de sécurité et, dans une plus large mesure encore, dans la salle de l'Assemblée générale. Si la réforme de l'ONU et de ses organes est nécessaire à cette fin, alors nous ne devons pas craindre de telles réformes. Nous sommes disposés à collaborer avec les États Membres de l'ONU qui participent à la formule pour la paix afin de travailler sur les projets de résolution pertinents et sur les amendements à la Charte des Nations Unies.

Je voudrais que tout le monde comprenne bien ce que l'Ukraine propose exactement lorsqu'elle lance un appel aux nations du monde et leur demande de se joindre à la mise en œuvre de la formule pour la paix. Chaque pays peut faire preuve de leadership dans le cadre d'un ou de plusieurs, voire de tous les points de la formule pour la paix.

Nous créerons des groupes fondés sur les différents points de la formule pour la paix, au sein desquels les conseillers pour la sécurité nationale des chefs d'État

et de gouvernement et les représentants diplomatiques pourront œuvrer de concert. Ces groupes seront chargés d'élaborer une liste de décisions et de propositions législatives à mettre en œuvre pour garantir l'exécution du point correspondant de la formule pour la paix. Nous sommes prêts à organiser un sommet fondateur pour les dirigeants. Nous convoquerons ensuite 10 conférences aux niveaux consultatif, diplomatique et parlementaire, conformément aux 10 points de la formule pour la paix. Par la suite, les projets élaborés seront soumis à l'examen des chefs d'État et de gouvernement lors des sommets respectifs. Ainsi, toutes les nations du monde respectueuses de la paix pourront participer activement au rétablissement de la paix.

La coopération reste le maître-mot de l'Ukraine dans les relations internationales. C'est aussi le maître-mot pour la paix. Faisons donc en sorte que la paix l'emporte. Puissent nos institutions et notre coopération être toujours plus fortes.

Je remercie toutes les personnes présentes de leur attention, et je remercie le Président de m'avoir invité et de m'avoir donné l'occasion de m'adresser au Conseil.

Gloire à l'Ukraine !

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Zelenskyy de sa déclaration.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Premier Ministre de l'Albanie.

Je remercie tous les participants et toutes les participantes d'être présents ici aujourd'hui. La présence d'un nombre aussi considérable de dignitaires témoigne de la très grande importance de la question à l'examen. Je remercie aussi le Secrétaire général de sa déclaration, qui fait écho aux valeurs et aux principes de l'Organisation et les reflète. Je suis reconnaissant au Président Zelenskyy de sa présence ici à un moment aussi tragique de l'histoire de son pays. Ses mots puissants traduisent la douleur de ses compatriotes et expriment très clairement, outre sa ferme détermination, le courage de son peuple et l'espoir inébranlable de sa nation.

Alors que le monde a besoin aujourd'hui plus que jamais d'un sens aigu des responsabilités de la part de chacun et chacune d'entre nous pour faire face aux multiples problèmes et menaces qui pèsent sur notre planète – les conflits, la prise de pouvoir anticonstitutionnelle et les changements climatiques, accompagnés d'inondations dévastatrices et de sécheresses impitoyables, y compris de graves incendies de forêt imprévisibles –, nous sommes au contraire témoins d'attitudes de plus

en plus perturbatrices, d'actes irresponsables et d'une conflictualité croissante à l'intérieur des États et entre eux. Dans de nombreuses régions du monde, les exemples de force ont proliféré, tandis que la force de l'exemple est devenue une denrée rare.

Jusqu'à il y a peu, qui aurait pu imaginer qu'au cours de la troisième décennie du XXI^e siècle, une guerre désastreuse déclenchée par un membre permanent du Conseil mettrait l'Europe en péril en sapant brutalement tous les principes qui ont présidé à la naissance de l'Organisation des Nations Unies ? Il y a quelques années encore, qui aurait pu imaginer qu'une agression militaire injustifiée, injuste et non provoquée d'un grand pays contre une nouvelle démocratie ne serait pas immédiatement, rapidement et universellement condamnée par toutes les nations qui se réunissent ici et qui partagent les mêmes objectifs et les mêmes principes ?

Comment interpréter les « oui, mais », ou les appels lancés de part et d'autre, dont les arguments visent à éviter d'appeler un chat un chat, refusant ainsi de désigner l'agression brutale par son seul et véritable qualificatif : une tragédie créée par l'être humain qui inflige des souffrances indicibles au peuple ukrainien, mais qui a aussi des répercussions dans toutes les régions du monde, en portant atteinte à la croissance, en entraînant une hausse des prix et en menaçant de faim et de famine des centaines de millions de personnes ?

Un acte d'agression au cœur de l'Europe ne saurait être le problème de l'Europe seule, comme certains le pensent, comme certains le disent ou comme certains le murmurent. Les cyniques penseront peut-être que l'Ukraine n'est qu'un problème que l'Occident démocratique doit régler. Ils pourraient même marmonner que l'on récolte ce que l'on sème, laissant entendre qu'il s'agit d'un retour de bâton naturel pour ce qui aurait pu se produire auparavant, ailleurs, à d'autres époques. Est-ce le cas ? Vraiment ? J'invite chacun à y réfléchir à deux fois.

La guerre d'agression doit être l'affaire de tous. Qu'il me soit permis de le rappeler en paraphrasant le récit tragique de Martin Niemöller :

« Tout d'abord, ils s'en sont pris à la Géorgie – je n'ai rien dit. Puis ils s'en sont pris à la Crimée – ce n'était pas mon pays, alors je n'ai rien dit. Ils s'en sont ensuite pris à l'ensemble de l'Ukraine, mais je n'étais pas Ukrainien, et je n'ai rien dit. Puis ils sont venus me chercher, mais il n'y avait plus personne pour m'aider ou me défendre ».

À l'heure où nous parlons, plus de 26 000 civils ont déjà perdu la vie. Demain, ils seront plus nombreux, et leur nombre augmentera tous les jours tant que cette guerre se poursuivra. Au vu des inexcusables menaces de recours aux armes nucléaires qui ne cessent d'émaner des différentes strates du Kremlin, on est en droit de craindre qu'un jour – Dieu nous en préserve – cette folie ne se transforme en quelque chose de bien pire et, ne l'oublions pas, d'aussi inimaginable aujourd'hui que cette guerre l'était hier.

Nous avons le devoir d'aider ceux qui sont dans le besoin et, à cet égard, d'aider l'Ukraine et les Ukrainiens. Nous pouvons, bien sûr, avoir des opinions divergentes sur la manière d'aider l'Ukraine dans son combat pour la liberté et la dignité. Nous pouvons avoir des points de vue différents sur la manière de mettre fin à la guerre. Discutons-en. Mais ce serait une insulte à l'intelligence de l'Organisation que de ne pas reconnaître unanimement et dire haut et fort qui est l'agresseur et qui est la victime. Il s'agit de la même différence marquée qu'entre la guerre et la paix, comme nous le rappelle Tolstoï. J'invite les membres à le relire. Si nous ne pouvons pas admettre cette vérité limpide, nous ne laissons pas seulement tomber l'Ukraine et son peuple, mais nous manquons également à notre responsabilité fondamentale, nous compromettons l'avenir et nous trahissons tous nos enfants, du Brésil à l'Espagne, de l'Arctique au pôle Sud.

Le combat de l'Ukraine est aussi celui de tous ceux qui aspirent à vivre dans un monde où les nations sont libres et égales, où l'intégrité territoriale est indéniable et où le droit de vivre en paix est incontestable. L'inverse relève non seulement d'une vision à court terme, mais c'est aussi extrêmement dangereux pour tous ceux qui sont dans cette salle. C'est pourquoi chacun doit apporter sa contribution. L'Albanie est un petit pays. Notre appui constant à l'Ukraine ne changera peut-être pas la dynamique sur le champ de bataille, mais il contribue à ne pas récompenser l'agression, à ne pas accepter l'annexion et à ne pas laisser s'immiscer le doute sur ce qui est une évidence. Je répète une fois de plus que nous pouvons avoir des avis différents sur la manière de traiter cette question, et que nous pouvons avoir des points de vue divergents sur la manière de promouvoir la paix, mais comment pouvons-nous avoir des points de vue différents sur qui est l'agresseur et qui est la victime ?

(l'orateur poursuit en français)

Le devoir principal du Conseil de sécurité est d'agir, et ce de manière décisive, au nom du monde entier et à son service. On ne peut pas en vouloir à ceux, toujours plus

nombreux, qui se demandent : « mais que fait le Conseil de sécurité ? ». L'usage abusif du droit de veto a tristement pris le Conseil de sécurité en otage ; il l'a paralysé, mais il ne l'a pas réduit au silence, comme en témoigne la présente séance. Nous ne pouvons pas accepter que la force des règles et des valeurs qui nous réunissent soit remplacée par la règle de la force et des antivaleurs. Nous refusons d'être complices d'un bouleversement dangereux de l'ordre mondial dont les conséquences ne peuvent qu'être imprévisibles, sinon tragiques pour tous.

(l'orateur reprend en anglais)

Je voudrais rappeler l'expérience des Balkans occidentaux. Nous avons vu où peut mener la voie de la brutalité et quel est son énorme coût pour tous, y compris ceux qui y recourent. L'histoire a confirmé que ceux qui ont vu dans la guerre un raccourci pour atteindre leurs objectifs ont fini par le regretter à jamais. La Russie a tenté à maintes reprises d'utiliser, ou plutôt de détourner, la nouvelle réalité dans les Balkans occidentaux, en particulier la naissance de la République de la Kosova, pour justifier ses rêves néo-impérialistes et le cauchemar qu'elle a ensuite exporté en Ukraine. Quels que soient les efforts déployés, la Kosova, dont l'indépendance a été confirmée par la Cour internationale de Justice en vertu du Chapitre XIV de la Charte, ne doit pas servir de prétexte à l'accaparement de territoire ou à une annexion illégale. Si une paix durable est aujourd'hui à portée de main dans notre région, c'est avant tout parce que nous avons appris que le moyen le plus efficace de surmonter le passé et de façonner un avenir commun passe par la coopération et non par la division, c'est-à-dire par la promotion de la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, et non par l'édification de barrières artificielles, et par l'établissement de liens permettant à nos enfants de jouir de la liberté et de la prospérité, quelles que soient leur langue, leur race ou leur nationalité. Ce n'est pas en érigeant des murs pour cacher les fantômes du passé et rejeter la faute sur les autres.

Je conclurai en disant ce qui suit. Le Préambule de la Charte des Nations Unies nous appelle à pratiquer la tolérance et à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. Les décisions importantes ne sont jamais le fruit du hasard, elles relèvent toujours d'un choix. L'Albanie a fait le choix de défendre la paix, le développement et le progrès, de se ranger du côté des victimes et non des agresseurs, et d'être solidaire de l'Ukraine.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

J'invite à présent S. E. M. Guillermo Lasso Mendoza, Président constitutionnel de la République de l'Équateur, à prendre la parole.

Le Président Lasso Mendoza (parle en espagnol) : qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter pour la manière impeccable dont l'Albanie préside le Conseil de sécurité durant ce mois de septembre. Je vous remercie également d'avoir organisé ce débat crucial, près de 19 mois après le début de l'agression militaire contre l'Ukraine. Je souligne également l'exposé du Secrétaire général António Guterres, et j'appuie son appel persistant à la Fédération de Russie, lui demandant de donner une chance à la paix.

Cette guerre ne doit pas durer un jour de plus. La Fédération de Russie doit immédiatement cesser ses opérations militaires, conformément à l'ordonnance du 16 décembre 2022 de la Cour internationale de Justice, la plus haute juridiction de l'Organisation. En plus de détruire l'Ukraine et de coûter la vie à des milliers de personnes, cette guerre prolongée, qui a d'abord été niée comme telle et qui a ensuite été revendiquée comme une simple opération militaire spéciale, porte atteinte aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier le principe de l'intégrité territoriale. À la création de l'Organisation, « [n]ous, peuples des Nations Unies » étions résolus « à préserver les générations futures du fléau de la guerre... », et, à cette fin, « à pratiquer la tolérance et à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ». C'est le fondement sur lequel la Charte des Nations Unies, qui est unique, a été élaborée.

L'Équateur l'a déjà dit et nous insistons sur ce point aujourd'hui encore : il n'y a pas une Charte pour le Sud et une autre pour le Nord, ni une pour l'Occident et une autre pour l'Orient. Le contenu de la Charte est le même dans toutes les langues. Elle est une et indivisible. Il n'y a pas une version en russe et une autre en espagnol. En aucun cas, l'emploi de la force n'est autorisé contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État, ni de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Comment peut-on défendre les principes énoncés dans la Charte au nom d'un multilatéralisme efficace tout en envahissant un pays voisin, en ne condamnant pas cette invasion ou en faisant preuve d'indifférence ou de complicité ? Au contraire, pour défendre l'intégrité territoriale des États, nous devons respecter et appliquer les dispositions de la Charte des Nations Unies, maintenir la paix et la sécurité, ne pas agresser d'autres pays et nous abstenir

de voter dans les décisions prises sur un différend auquel nous sommes partie.

Certains attribuent les crises de la paix et de la sécurité à de prétendues lacunes de la Charte. Toutefois, aucune réforme, aucun nouveau cadre institutionnel ne suffira à maintenir la paix et la sécurité si les États ne se décident pas à respecter et à appliquer ces principes supérieurs. Y a-t-il venin plus léthal pour le multilatéralisme qu'une invasion et une occupation militaires d'un pays voisin ? Cette guerre, qui a nui à la dynamique de travail du Conseil, continue de mettre à l'épreuve la confiance dans le système des Nations Unies. Toutefois, au-delà des difficultés auxquelles se heurte le Conseil lorsqu'il tente d'apporter une réponse concrète, je me dois de souligner la contribution énorme de l'ONU, avec des milliers de personnes et de partenaires humanitaires sur le terrain qui fournissent une aide d'urgence, en particulier aux femmes et aux enfants. Je salue les efforts déployés par le Secrétaire général dans le domaine humanitaire, notamment s'agissant de ce qui a été l'Initiative de la mer Noire, dont nous appelons à la reprise.

Il y a des discours corrosifs qui visent à justifier cette guerre, mais aucune justification n'a de fondements juridiques. Par exemple, on nous a dit que l'invasion de l'Ukraine est menée en réponse à une prétendue conspiration des pays occidentaux pour affaiblir la Russie. On nous a dit que la Russie agit dans le cadre de la légitime défense, face à des politiques antirusse qui visent certains habitants ou la culture russe. Cependant, y a-t-il pire acte de xénophobie ou de mépris pour autrui que la guerre contre autrui ? Il n'est pas non plus vrai que ce que l'on appelle le monde du Sud avait une position différente. Il suffit de regarder le résultat des votes à l'Assemblée générale au moment d'adopter les résolutions sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine, qui ont été adoptées à une majorité écrasante. Il n'est, bien entendu, de veto qui puisse contenir la force de l'Assemblée à l'heure de défendre l'intégrité territoriale de ses membres. Et cette majorité n'est pas une majorité d'alignement, comme le prétendent certaines parties.

L'Équateur condamne toute invasion, indépendamment du pays qui en est l'auteur, d'autant plus si ce pays occupe un siège permanent dans cette salle. Le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali affirmait qu'il n'y a qu'un seul pouvoir capable d'imposer l'ordre face au chaos : c'est le pouvoir des principes qui transcendent les perceptions changeantes de l'opportunisme à court terme. Parmi les centaines de milliers de personnes qui ont fui la guerre, il y avait près d'un millier d'Équatoriens. La

plupart d'entre eux ont dû être évacués dans le cadre d'opérations d'urgence avec une équipe d'appui, en Ukraine et dans les pays voisins. Ils ont compté parmi les premières personnes touchées par les graves conséquences humanitaires de l'invasion, qui, un an et demi plus tard, continuent de s'aggraver, avec des millions de personnes qui sont contraintes de quitter leurs foyers, les femmes, les filles et les garçons étant les plus touchés.

En outre, cette guerre continue d'avoir des répercussions mondiales ; elle a exacerbé la menace nucléaire, elle a aggravé l'insécurité alimentaire mondiale et elle a nui aux économies, en particulier à celles des pays en développement. Au vu de ce qui précède, j'appelle les membres du Conseil à intensifier leur appui, individuellement et collectivement, pour que les efforts et les bons offices du Secrétaire général puissent se renforcer dans les domaines humanitaire et politique, afin de pouvoir avancer sans plus tarder vers une paix juste, fondée sur l'intégrité territoriale et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Lasso Mendoza de sa déclaration.

J'invite maintenant S. E. M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, Président de la République du Ghana, à prendre la parole.

Le Président Akufo-Addo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis de participer à cette importante séance sur la manière dont nous pouvons mieux défendre les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, organisée alors que des événements malheureux et tragiques se déroulent en Ukraine. Je remercie le Secrétaire général António Guterres d'avoir démontré de façon convaincante les avantages partagés que nous retirons en tant qu'États Membres lorsque nous choisissons d'être épris de paix, comme l'exige la Charte.

Aucune des personnes présentes dans cette salle ne peut prétendre ne pas être consciente que notre monde est en proie au trouble. Les différences marquées dans la concurrence géopolitique entre les grandes puissances et la convergence intense des crises dans le monde, en particulier les crises liées aux conflits, aux changements climatiques, aux inégalités, aux changements anticonstitutionnels de gouvernement et au développement non durable, sapent la confiance et la solidarité mondiales et mettent à mal la logique commune qui prévaut depuis 1945, à savoir qu'il est préférable de subir les lacunes du

système multilatéral pour le bien de tous que de rechercher le chaos de l'inconnu pour obtenir un avantage national.

Dans ce contexte, et conscient du fait que ni les frontières géographiques ni les idéologies politiques n'ont pu mettre un quelconque État à l'abri du poids des crises actuelles, le Ghana continue d'espérer sérieusement la fin de la guerre contre l'Ukraine et la construction d'un avenir caractérisé par la coexistence pacifique, la coopération mutuelle et les relations fraternelles entre les deux pays voisins. Le fait est que l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine est une erreur manifeste, et nous l'avons dit dans de nombreuses instances. La guerre a des effets de plus en plus dévastateurs sur le peuple ukrainien et sur le reste du monde, en particulier pour nous qui vivons en Afrique, et remet en question nos valeurs communes de paix et de sécurité internationales.

La tournure qu'a pris la guerre entrave les efforts collectifs que nous déployons pour revitaliser le multilatéralisme et nous empêche d'adopter des approches communes pour faire face efficacement à un certain nombre de défis complexes de notre époque. Cependant, pour nous, au Ghana, la situation actuelle n'est pas une cause perdue. Bien que nous soyons à juste titre bouleversés par ce qui se passe autour de nous, nous pensons qu'ensemble, nous pouvons encore atténuer les défis de l'inconnu si nous sommes prêts à coopérer dans le cadre d'un processus pacifique et soigneusement géré de réforme des institutions mondiales qui redistribuerait équitablement les responsabilités et l'autorité afin de refléter les réalités actuelles de notre monde. Nous pensons également que l'histoire est riche d'enseignements, et que les douloureuses leçons des deux précédentes guerres mondiales ont inspiré l'engagement solennel pris par les fondateurs de l'ONU de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à l'emploi de la force. Cette volonté commune de remplacer la force et la puissance par l'état de droit, la coopération et le règlement pacifique des différends sous-tend les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et reste valable si nous voulons éviter une situation hobbesienne dans les relations interétatiques.

Nous devons collaborer étroitement pour endiguer la fragmentation croissante de notre monde et contrer l'élévation d'idéologies et de comportements nationalistes au-dessus des règles généralement acceptées. Les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et les tentatives de normaliser de telles violations ou d'appliquer les règles du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies de manière sélective

compromettraient inévitablement les promesses du passé et saperaient les espoirs des générations futures.

À cet égard, le Ghana reste un fervent partisan du dialogue et de la diplomatie pour mettre fin à la guerre russe contre l'Ukraine. Nous ne le faisons pas parce que nous voulons à tout prix régler le conflit, mais parce que nous estimons, à l'instar de nombreux autres pays, que le seul moyen de parvenir à un règlement global, pacifique et durable de ce différend doit être juste et fondé sur la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Ghana, qui a adopté une position de principe en ce qui concerne le conflit en Ukraine, est préoccupé par les conséquences de cette guerre sur la communauté mondiale et le multilatéralisme. Nous accueillons donc avec satisfaction l'occasion que nous offre le Nouvel Agenda pour la paix de redéfinir notre compréhension commune de la manière dont, entre autres, les relations que nous entretenons en tant qu'États peuvent renforcer les normes impératives du droit international, qui nous offrent une certaine stabilité depuis près de 80 ans, et nous permettre de trouver de nouveaux moyens de régler des problèmes anciens qui continuent de compromettre les États et la souveraineté des nations.

Pour étayer les choix que nous devons faire afin de parvenir à un multilatéralisme renouvelé et inclusif, je souhaite partager trois messages principaux.

Premièrement, nombre des organes et institutions établis par la Charte des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, restent pertinents, mais la composition du Conseil et ses méthodes de travail doivent être renouvelées en menant à bien la réforme attendue de longue date. Conformément à la position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité, telle qu'elle figure dans le Consensus d'Ezulwini, le Ghana exhorte à transformer le dialogue entre les États Membres pour envisager l'aboutissement de ce processus sous la forme d'un Conseil de sécurité qui soit représentatif et remédie à l'injustice historique faite au continent africain.

Pour mettre fin aux discussions épineuses concernant le droit de veto, nous encourageons les efforts en cours visant à limiter son emploi, mais aussi l'adoption d'un moratoire sur son utilisation qui mènera progressivement vers son élimination dans un délai raisonnable. Nous ne pouvons continuer de laisser des problèmes structurels nuire à l'efficacité du Conseil de sécurité alors que celui-ci exige une adhésion universelle à ses décisions. Comme souvent dans la vie, tout changement exige que

l'on s'adapte et toute forme d'autorité s'accompagne d'une responsabilité qui doit être honorée.

Deuxièmement, la paix mondiale est indivisible et fait partie de tous les autres accords mondiaux qui dépassent le champ de notre sécurité collective. Nos efforts en matière de diplomatie préventive doivent être vastes et systématiques. Nous devons être conscients, par exemple, que les politiques économiques et financières hostiles ont des conséquences durables sur la paix et que les politiques mondiales relatives à la structure et au fonctionnement des institutions internationales ne peuvent renoncer au caractère essentiel de la paix en tant que raison d'être. Nous devons renforcer nos efforts de manière globale et intégrée pour prévenir les flambées de violence et la résurgence des conflits.

Troisièmement et enfin, le multilatéralisme au niveau mondial doit s'accompagner de partenariats régionaux efficaces. Ces partenariats doivent permettre de mieux anticiper les menaces à notre humanité commune, en réfléchissant à des moyens spécifiques de régler les différends et en reliant les régions pour renforcer leur efficacité, le cas échéant. Lorsque nous ne tirons pas pleinement profit du potentiel des organismes régionaux, nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes lorsque les efforts multilatéraux déployés au niveau mondial ne répondent pas aux attentes.

Pour terminer, j'appelle une fois de plus à la paix en Ukraine et je souligne, comme ma délégation l'a souvent fait au Conseil, qu'il n'existe pas d'autre solution que d'obtenir la paix en Ukraine. Nous espérons que le Conseil sera en mesure d'aider l'ONU à jouer un rôle plus important dans l'appui aux efforts de paix dans le monde entier, mais plus particulièrement en Ukraine, dans l'intérêt de tous les peuples.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Akufo-Addo de sa déclaration.

J'invite maintenant S. E. M. Alain Berset, Président de la Confédération suisse, à prendre la parole.

Le Président Berset : Je vous remercie, Monsieur le Président, tout d'abord pour avoir organisé ce débat. J'aimerais aussi saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général pour son intervention, mais bien au-delà de son intervention, pour son engagement inlassable à faire progresser la paix et le dialogue, surtout quand c'est le plus difficile.

Je vais tout d'abord dresser un constat, et il n'est pas positif. L'époque que nous traversons est marquée par la

remise en question du multilatéralisme, la multiplication des conflits et le creusement des inégalités. La question qu'on doit se poser, c'est où est notre responsabilité commune, à nous qui sommes réunis ici. Elle consiste au minimum à rappeler les principes essentiels inscrits dans la Charte des Nations Unies – j'en ai un exemplaire avec moi, évidemment – et à veiller à remplir le mandat qu'elle nous a confié. Ce texte fondamental exprime la volonté commune de tous les peuples de vivre en paix. Ce texte est le garant des valeurs universelles et des grands principes de l'ordre multilatéral – de l'égalité souveraine des États à l'interdiction du recours à la force, de la défense des droits humains en passant par le progrès économique et social des peuples.

Dans la guerre, nous le savons, c'est la souffrance des civils qui est un dénominateur commun. C'est toujours la souffrance des civils. Or, le droit international humanitaire nous impose des obligations et en impose à toutes les parties à un conflit.

Comme les membres du Conseil le savent, la Suisse est dépositaire des Conventions de Genève. Nous sommes fidèles à une très longue tradition dans ce domaine, et nous sommes très déterminés à défendre et à faire respecter le droit international humanitaire. Et comme membre du Conseil, nous nous engageons à remplir ce mandat clair et unique que la Charte des Nations Unies nous confère à nous toutes et tous ici : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Avec l'agression militaire russe contre l'Ukraine, la Charte est violée à grande échelle. Pourtant, séance après séance, la Fédération de Russie, membre permanent du Conseil, nie sa responsabilité envers les milliers de morts et de blessés en Ukraine, envers les millions de personnes déplacées et, enfin, envers celles et ceux qui sont plongés dans une profonde insécurité, où qu'ils se trouvent dans le monde, y compris d'ailleurs en Russie.

Les conséquences de cette guerre sont planétaires. La sécurité alimentaire mondiale est fragilisée. Le secteur énergétique est perturbé. Les risques nucléaires augmentent. Les inégalités se creusent.

La Suisse attend de la Russie qu'elle respecte la Charte et ses principes. Nous appelons encore une fois la Russie à cesser les hostilités, à retirer ses troupes du territoire ukrainien et à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Si le mandat du Conseil de sécurité est clair, celui-ci n'affiche pas toujours l'efficacité voulue. Alors qu'il s'agit de sauver des vies, de garantir la sécurité globale et de

renforcer la stabilité, nos discussions s'enlisent dans des cycles qui n'aboutissent pas à des résultats sur certaines questions. Le Conseil ne doit pas gaspiller le bien le plus précieux dont il dispose : la confiance de celles et ceux qui comptent sur nos travaux pour leur garantir une vie dans la dignité et dans la paix.

Nous avons des moyens pour remplir ce mandat, comme en témoignent les 26 résolutions que le Conseil a adoptées depuis le mois de janvier, des résolutions visent à promouvoir la paix et la sécurité en Colombie, en Afghanistan, en Iraq et au Soudan du Sud. Ces exemples sont vraiment là pour nous rappeler que le Conseil de sécurité, même si c'est plus difficile qu'avant, a gardé et doit garder sa capacité d'action. Bien sûr, le Conseil a besoin d'urgence de réformes. La Suisse d'ailleurs s'engage depuis de nombreuses années pour une meilleure représentativité, à commencer par les pays africains, et pour de meilleures méthodes de travail. Pourtant, nous le savons bien toutes et tous, aucune réforme ne remplacera la volonté des États à respecter la Charte. Dans le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général a indiqué une marche à suivre pour la suite, pour renforcer notre action et renforcer l'action multilatérale, pour resserrer les rangs derrière les principes d'universalité, de solidarité et de confiance.

Nous assumons ce devoir de solidarité. En Ukraine, nous nous engageons à alléger les souffrances de la population civile, à rendre justice aux victimes et à promouvoir une solution politique au conflit le moment venu. Nous avons ouvert nos portes aux personnes fuyant la guerre, nous apportons un soutien humanitaire, nous collaborons avec le Gouvernement ukrainien pour le processus de reconstruction.

Les tâches qui attendent l'Ukraine sont immenses. Pour ne donner qu'un exemple, une surface quatre fois plus grande que celle de la Suisse – qui n'est pas un très grand pays, mais quand même – quatre fois la Suisse, ça représente le territoire en Ukraine qui est miné. Là aussi, nous soutenons le déminage humanitaire avec notre savoir-faire ainsi qu'avec des livraisons de matériel, et c'est un engagement que nous allons encore renforcer. C'est dans ce même esprit de solidarité que nous appelons à une relance de l'Initiative de la mer Noire. C'est l'occasion d'exprimer toute la gratitude de la Suisse envers le Secrétaire général pour son engagement infatigable dans ce sens.

Le multilatéralisme est la seule option. C'est la seule option pour parvenir à la paix. C'est la seule option pour sortir des logiques individuelles, dans lesquelles chacune ou chacun ne cherche qu'à défendre ses intérêts

ou à maximiser son influence. C'est la seule option pour relancer la recherche de solutions communes, durables, qui permettent de garantir une vie digne pour toutes et tous.

Dans cet esprit, la Suisse salue les initiatives diplomatiques en faveur d'une paix durable en Ukraine, une paix enracinée dans la Charte des Nations Unies, qui est vraiment la pierre angulaire de la coexistence pacifique de tous les États. Hier comme aujourd'hui, le repli, la menace et la violence n'apporteront pas de réponses aux dysfonctionnements et aux déséquilibres du monde dans lequel nous vivons.

Le Conseil ne peut remplir avec succès son mandat, et donc mettre en œuvre la volonté commune des peuples du monde de vivre en paix et en sécurité, que si nous agissons dans un esprit de confiance et de collaboration. Cet esprit doit guider nos actions, chacune et chacun d'entre nous autour de cette table. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de changer les choses, mais il faut le vouloir ardemment, parce qu'une paix durable vaut plus que tout gain éphémère.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président Berset de sa déclaration.

J'invite maintenant le Premier Ministre du Japon à prendre la parole.

M. Kishida (Japon) (*parle en japonais ; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Premier Ministre de l'Albanie, M. Rama, d'avoir convoqué cette séance de haut niveau du Conseil de sécurité sur le multilatéralisme et la situation en Ukraine. Je salue également la participation à la présente séance du Président Zelenskyy.

Aujourd'hui, l'ordre international fondé sur l'état de droit est confronté à une crise et à des défis sans précédent. C'est sur la Charte des Nations Unies que repose l'ordre international. La Charte confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes réunis ici aujourd'hui parce qu'un des membres permanents du Conseil a violé l'état de droit.

Je suis allé à Kyïv et à Bucha en mars, sur les lieux des tragédies qui y ont eu lieu. Je n'oublierai jamais combien cela m'a bouleversé. Je réaffirme ma détermination à faire en sorte que le Japon maintienne sa solidarité envers l'Ukraine. Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'agression de la Russie contre l'Ukraine, qui

constitue une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies.

Il faut mettre un terme à cette agression sans délai et les forces militaires doivent être retirées immédiatement et sans condition. Toute tentative de modifier unilatéralement par la force ou la coercition le statut pacifiquement établi d'un territoire ne saurait être tolérée nulle part dans le monde. La rhétorique nucléaire irresponsable, le déploiement d'armes nucléaires au Bélarus et l'occupation et la militarisation de la centrale de Zaporizhzhia mettent en péril la paix et la stabilité mondiales. Les menaces nucléaires brandies par la Russie, sans parler du recours à ses armes nucléaires, sont inadmissibles. La communauté internationale ne saurait accepter que le droit de veto soit utilisé de manière abusive pour faire obstacle aux décisions du Conseil de sécurité et saper sa crédibilité.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine a exacerbé les préoccupations concernant l'état de non-droit dans le monde. Nous ne devons pas permettre la création d'une deuxième ou d'une troisième Ukraine. Il est impératif d'instaurer une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, afin de protéger un ordre international fondé sur l'état de droit.

Le Japon appuie les efforts sincères déployés par le Président Zelenskyy pour garantir le respect des principes fondamentaux énoncés par la Charte des Nations Unies dans le cadre de sa formule pour la paix. À Hiroshima, en mai, en compagnie des dirigeants de nombreux pays, dont l'Ukraine, j'ai souligné l'importance des principes inscrits dans la Charte, notamment le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et le règlement pacifique des différends. À la suite de ces discussions, deux réunions des conseillers à la sécurité nationale ont été consacrées à l'Ukraine. Le Japon se félicite de la participation de nombreux pays, y compris de ce que l'on appelle le monde du Sud, et continuera à apporter sa contribution positive.

Nous ne devons pas oublier que l'agression contre l'Ukraine a entraîné de graves problèmes tels qu'une crise de réfugiés, l'insécurité alimentaire et énergétique et des menaces pour la sécurité nucléaire, et qu'elle est également à l'origine des souffrances de nombreuses personnes dans le monde entier. Le Japon est déterminé à œuvrer de concert avec d'autres nations pour promouvoir les efforts visant à venir en aide aux populations touchées. Le Japon plaide en faveur d'une coopération internationale centrée sur les personnes pour transcender les différences liées aux régimes et aux valeurs, en vue de protéger la dignité humaine.

Jamais un multilatéralisme efficace, thème du débat d'aujourd'hui, n'aura été aussi indispensable. Nous devons faire face à de nombreuses calamités, dont l'agression contre l'Ukraine, et instaurer un multilatéralisme ancré dans un esprit de solidarité. Gardant cela à l'esprit, j'ai moi-même engagé une série de discussions avec des dirigeants de différents pays. Le Japon a également organisé un débat public sur l'état de droit et la consolidation de la paix au cours de sa présidence du Conseil de sécurité (voir S/PV.9241) afin d'écouter les diverses voix de la communauté internationale. Le Japon intensifiera encore ses efforts pour résoudre les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, y compris par le biais de la diplomatie préventive, tout en défendant l'état de droit dans le cadre du multilatéralisme.

Le moment est venu de revenir aux principes inébranlables que nous, les États Membres, avons élaborés depuis 1945, y compris la Charte des Nations Unies, et d'œuvrer à l'avènement d'un monde de coopération, et non de division et de confrontation. À cette fin, le renforcement des fonctions de l'Organisation est une tâche urgente. Il faut élargir le Conseil, tant en termes de sièges permanents que non permanents, afin de mieux refléter les réalités du monde d'aujourd'hui, y compris de l'Afrique. Nous devons maintenant prendre des mesures concrètes à cet égard, dans la perspective du Sommet de l'avenir et du quatre-vingtième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies. Il est temps d'aller de l'avant et de faire de l'ONU une plateforme qui écoute les personnes confrontées à des difficultés et qui travaille avec elles pour relever les défis ensemble, dans l'optique d'un monde qui respecte la dignité humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le Premier Ministre de la République de Malte à prendre la parole.

M. Abela (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la présidence albanaise du Conseil d'avoir organisé le présent débat public de haut niveau. Je remercie également le Secrétaire général d'avoir partagé ses réflexions avec nous plus tôt aujourd'hui.

Il y a une douzaine d'années, peu après le début du Printemps arabe, Malte a lancé sa candidature pour siéger au Conseil de sécurité. C'était une période, je m'en souviens, de troubles et d'instabilité dans notre voisinage immédiat, mais aussi une période d'espoir et d'aspirations. La décision de s'engager dans cette voie découle de notre engagement en faveur des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui sont intemporels, universels et font partie intégrante de notre politique étrangère. Notre

conviction inébranlable est que le multilatéralisme – le thème principal dont nous discutons aujourd'hui – est la réponse aux défis contemporains et que tous les pays devraient s'engager activement à cette fin, ce qui a été notre point de départ à l'époque. Aujourd'hui, en tant que membre élu du Conseil, ces convictions continuent de nous guider.

Plus que jamais, le monde a besoin d'un système multilatéral efficace, au cœur duquel se trouve l'Organisation des Nations Unies. Nous devons redoubler d'efforts pour maintenir et défendre les principes fondamentaux qui nous unissent. Nous devons promouvoir nos valeurs communes, à une époque où elles se voient agressivement affaiblies et menacées. Nous devons les protéger et répondre de manière adéquate à toute forme de manquement à leur égard. Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue que nous vivons dans un monde où les conflits sont malheureusement en hausse. La menace nucléaire existe toujours. La crise climatique échappe malheureusement à tout contrôle. La démocratie et les droits de l'homme font l'objet d'attaques systématiques. Les inégalités mondiales se creusent. Les campagnes de désinformation et de mésinformation alimentent et amplifient les tensions. Aucun pays ne peut relever seul ces défis complexes et existentiels. Ils requièrent toute notre attention collective. Un multilatéralisme efficace est le seul moyen de les aborder de manière décisive et globale.

Si nous voulons atteindre ces objectifs ambitieux, nous ne pouvons pas nous résigner à vivre dans un monde où la loi du plus fort l'emporte. L'année dernière, la Fédération de Russie a commencé son agression contre l'Ukraine, violant sa souveraineté et son intégrité territoriale. Ces actes constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international. L'Assemblée générale les a déplorés et rejetés à une écrasante majorité et a demandé à la Russie de retirer immédiatement ses forces militaires et de cesser les hostilités. Cette guerre ébranle profondément le système multilatéral. Elle affaiblit et déstabilise le Conseil lui-même. On ne saurait trop insister sur les conséquences immédiates et à long terme de telles actions de la part d'un membre permanent. À l'occasion de ce débat, je réaffirme le soutien total de Malte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Je souligne également le droit inhérent de légitime défense de l'Ukraine, tel qu'il est inscrit dans l'Article 51 de la Charte.

Le peuple ukrainien a payé le plus lourd tribut à cette guerre d'agression injustifiée et non provoquée,

laquelle a entraîné une nouvelle catastrophe d'origine humaine, alors que le monde était encore en train de s'efforcer de retrouver le chemin de la normalité après une pandémie dévastatrice. Toutes les guerres sont dévastatrices, et celle-ci ne fait évidemment pas exception. Les vies perdues le sont à jamais et ne seront jamais recouvrées. Les cicatrices des personnes blessées et traumatisées par les conflits ne se referment jamais complètement. Une fois les combats terminés, le chemin de la guérison sera encore long et ardu. Par ses actions, la Russie a non seulement ramené la guerre sur les rivages de l'Europe, mais elle a également provoqué une crise alimentaire mondiale qui a gravement affecté la plupart des pays en développement de par le monde. Alors que l'Initiative de la mer Noire a permis d'expédier près de 33 millions de tonnes de céréales, la décision unilatérale de la Russie de se retirer de l'accord a malheureusement provoqué une flambée des prix des céréales. Je réaffirme une fois de plus la position catégorique de Malte, à savoir qu'il est tout à fait inacceptable d'utiliser la faim et les denrées alimentaires comme armes de guerre.

En conclusion, je répète et souligne une fois de plus que notre avenir ne connaîtra pas la paix si les forts peuvent piétiner les faibles. Il ne peut y avoir de paix si le droit international peut être mis de côté lorsque les intérêts géopolitiques l'exigent. Il ne peut y avoir de paix si les droits des États et des individus peuvent être suspendus ou révoqués à tout moment. L'attachement de Malte à la paix, au dialogue et au multilatéralisme est plus solide que jamais. Nous restons fermement déterminés à rester à l'avant-garde de la défense de la Charte des Nations Unies. Aussi difficiles ou décourageantes que soient les circonstances, nous ne devons jamais renoncer à la paix. Nous ne devons jamais renoncer au dialogue. Nous ne pouvons tout simplement pas nous le permettre.

En cette période de bouleversements, notre réponse collective consiste à redoubler d'efforts encore et encore et à continuer d'investir dans notre système multilatéral. Ce faisant, nous devons également réformer le Conseil pour nous assurer qu'il est véritablement adapté au monde d'aujourd'hui. Cela signifie que le Conseil doit être plus transparent, plus efficace, plus représentatif, plus responsable et plus démocratique. En attendant, nous restons convaincus que la seule étape vers une paix durable en Ukraine est que la Russie cesse immédiatement toutes les hostilités. Elle doit retirer sans condition toutes ses forces et tous ses équipements militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Le Président : J'invite maintenant le Premier Ministre de la République gabonaise à prendre la parole.

M. Ndong Sima (Gabon) : Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son exposé édifiant sur le terrible état des lieux de la guerre en Ukraine, 19 mois après son déclenchement.

Dès l'entame des hostilités en Ukraine, mon pays a exprimé son opposition à la guerre et condamné la violation de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous avons réaffirmé sans équivoque, les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies en tant que ciment de notre vivre ensemble. Par-dessus tout, le Gabon n'a cessé d'appeler à un cessez-le-feu immédiat et à des négociations de bonne foi entre les parties pour faire taire les armes.

Cinq cent soixante-quatorze jours depuis le début de cette guerre meurtrière, l'onde de choc n'a cessé de s'étendre au-delà des frontières de l'Ukraine. Ce sont des millions de personnes qui ont été contraintes de se déplacer à l'intérieur de l'Ukraine et des millions d'autres qui se sont réfugiés en dehors des frontières nationales. Les morts se comptent par milliers, tandis que les bombardements aveugles ne cessent de viser les infrastructures essentielles, n'épargnant sur leur passage ni les centrales nucléaires, ni les ponts et les barrages hydroélectriques, ni les écoles, ni les hôpitaux. La menace nucléaire est quant à elle de plus en plus diffuse.

Le système international, et en particulier le secteur agricole, ainsi que de nombreuses chaînes de valeurs, continuent de pâtir des impacts divers de ce conflit, qui contribue à aggraver le bilan humanitaire mondial en semant la faim, la précarité, la détresse, la peur, mais aussi des blessures invisibles telles que la haine et le rejet de l'autre. À l'heure du bilan, il n'est pas certain que les traumatismes sur les enfants, les femmes et les hommes exposés à l'horreur propre à la guerre soient répertoriés dans le bilan total de ce conflit. À cet égard, il y a lieu de se demander jusqu'où l'horreur doit parvenir pour que la désescalade soit enfin envisagée. À quel niveau le curseur de la terreur est-il placé pour qu'enfin les belligérants consentent à se parler ?

Depuis le début des hostilités, chaque tribune des Nations Unies a été le théâtre d'invectives et d'antagonismes qui n'ont été d'aucun secours ni recours pour ceux qui tombent dans les tranchées ou ceux qui sont écrasés sous les décombres sur les champs de bataille, dans les villes et les villages en Ukraine. Une autre voie que la guerre est possible, elle doit être trouvée par les canaux existants tracés par la Charte des Nations Unies et les

résolutions pertinentes du Conseil. Nous devons sans délai nous réconcilier avec l'esprit de la Charte des Nations Unies, dont le cœur battant est notre volonté commune d'épargner les générations présentes et futures du fléau de la guerre.

Mon pays réitère son appel aux parties pour des négociations de bonne foi en vue de mettre fin à cette guerre. Nous appelons les parties à la retenue et à la responsabilité. Tout doit être mis en œuvre pour aller vers cette désescalade et créer les conditions propices au déploiement de la diplomatie. Le Gabon reste persuadé que toutes les actions unilatérales qui contribuent à crispier la situation, durcir les positions et alimenter les antagonismes sont à proscrire. Je réaffirme donc l'opposition de mon pays à la guerre, à la guerre en Ukraine et à toute guerre dans le monde, notamment celles si nombreuses, si chroniques et si cycliques en Afrique. Rejeter le logiciel de la guerre n'est ni une forme de fuite, ni de lâcheté, encore moins une posture opportuniste.

Il est primordial de retenir les leçons indélébiles de l'histoire des guerres injustes qui nous martèlent que ceux qui causent, déclenchent ou entretiennent ces guerres en sont rarement les vainqueurs, et qu'au-delà des responsabilités pénales qui peuvent être établies, le tribunal de l'histoire est le plus implacable. C'est pourquoi rejeter le logiciel de la guerre, c'est demeurer en phase avec les idéaux qui font la noblesse de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays a une longue tradition de paix qui ne s'est jamais démentie, y compris lorsqu'il s'est trouvé devant des choix essentiels pour son avenir. Nous avons toujours su opter pour la paix et nous continuerons à défendre cet idéal qui, pour nous, reste un impératif ontologique. Parce que la guerre est contraire aux valeurs qui fondent l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, chaque jour de guerre met en question notre volonté, notre mandat et notre crédibilité.

Pour terminer, je voudrais engager l'ensemble des parties à œuvrer pour le retour de la paix en Ukraine. Parce que nous sommes pour la paix en Ukraine, nous soutiendrons chaque processus de paix, chaque pas vers le dialogue et chaque initiative qui s'inscrit dans l'activation des canaux de la diplomatie en vue de faire taire les armes en Ukraine. Nous soutiendrons les initiatives en faveur de la cohabitation pacifique entre la Russie et l'Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Dowden (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je suis fier de siéger ici aujourd'hui en solidarité avec le Président Zelenskyy. Lui et le peuple ukrainien font face, avec bravoure et courage, à l'invasion de leur pays par la Russie, et je rends hommage à leur force morale.

La lutte de l'Ukraine contre l'agression russe est non seulement une lutte pour la liberté, mais aussi une lutte pour les principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies elle-même, des principes sous-tendus par la Charte des Nations Unies, qui dispose que la souveraineté de tous les États est égale, que l'intégrité territoriale est inviolable, que les différends doivent être réglés pacifiquement et que nous devons œuvrer de concert pour protéger ces principes.

Lorsque les chars russes sont entrés en Ukraine, ils ont piétiné chacun de ces principes. Ils n'ont jamais cessé de le faire depuis. Chaque missile, chaque bombe, chaque arrestation arbitraire, chaque élément de propagande constitue une atteinte flagrante non seulement à la liberté, mais aussi à notre système multilatéral fondé sur des règles. Si nous permettons à la Russie de détruire ce que nous avons construit ici, les risques pesant sur l'ordre mondial et sur nous tous sont graves.

Depuis plus d'un an et demi, l'Ukraine subit les terribles conséquences de la guerre choisie par la Russie. Nous ne devons jamais oublier le coût humain : 9 500 civils tués, 17 000 personnes blessées et des informations faisant état de 500 000 victimes militaires de part et d'autre. La Russie prend pour cible, impitoyablement, des écoles, des hôpitaux et même des terrains de jeu. Des Ukrainiens et des Ukrainiennes sont victimes de tortures et de viols. Des hommes, des femmes et des milliers d'enfants ont été déportés de force de leurs foyers. La dévastation dépasse largement les frontières de l'Ukraine. En raison de la destruction de 280 000 tonnes de céréales, les populations affamées et souffrant de malnutrition dans les pays en développement sont également les victimes de la Russie. C'est pourquoi le Royaume-Uni apportera une contribution supplémentaire de 3 millions de livres au Programme alimentaire mondial afin de poursuivre l'initiative « Grain from Ukraine » du Président Zelenskyy.

Bien entendu, la seule façon de mettre fin aux souffrances généralisées est d'instaurer une paix juste et durable. L'Ukraine a démontré à maintes reprises son attachement à la paix, notamment à Copenhague et à Djedda cet été. Mais cet été, les Ukrainiens ont également montré sur le champ de bataille qu'ils étaient capables de rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale qui doivent être les fondements de toute paix. La

contre-offensive ukrainienne met la Russie sous pression. Au total, l'Ukraine a récupéré 50 % des territoires saisis depuis le début de la guerre. À Kharkiv et à Kherson, le drapeau jaune et bleu flotte à nouveau. Ce drapeau flotte aux quatre coins du monde, en signe de la solidarité que nous ressentons à l'égard de l'Ukraine.

Pourtant, nous sommes en droit de nous demander quelle différence cet appui peut faire alors que la Russie semble si imperméable aux requêtes de l'ONU, qu'elle cherche à atteindre ses objectifs au moyen d'armes provenant d'États frappés de sanctions, tels que l'Iran et la République populaire démocratique de Corée, et qu'elle organise des élections fictives sur le territoire souverain de l'Ukraine. La vérité est que la Russie sait le pouvoir de l'action collective, parce qu'elle fait tout son possible pour affaiblir et diviser la communauté internationale.

Par conséquent, tout comme nous devons relever collectivement nos plus grands défis en matière de pauvreté mondiale, de changements climatiques et d'intelligence artificielle, nous avons besoin d'un multilatéralisme efficace pour parvenir à un règlement du conflit, rendre justice aux nombreuses victimes, reconstruire les villes en ruine et créer de nouvelles perspectives, relancer les exportations de céréales, aider à remettre l'Ukraine sur la voie de la prospérité et garantir la paix. C'est ce que nous ferons ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

M. Blinken (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de faire de cette question d'une importance cruciale l'une des priorités du Conseil de sécurité. Je remercie également le Secrétaire général de la clarté morale dont il fait preuve dans sa manière d'aborder la guerre de la Russie contre l'Ukraine. Nous nous félicitons d'avoir pu accueillir le Président Zelenskyy à la table du Conseil et nous le remercions de nous avoir rappelé hier (voir A/78/PV.4), aujourd'hui et chaque jour les enjeux du conflit, non seulement pour l'Ukraine et les Ukrainiens, mais pour nous tous.

Il y a deux semaines, j'étais à Iahidne, une petite ville ukrainienne située à environ deux heures au nord de Kyïv. Les forces russes se sont emparées du village dès les premiers jours de l'invasion. Elles ont frappé à toutes les portes, ont rassemblé les habitants sous la menace de leurs armes et les ont emmenés à l'école primaire locale, où des soldats russes avaient installé un poste de commandement.

Puis, les soldats ont fait entrer de force plus de 300 civils, principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées, dans un sous-sol impropre à l'habitation humaine. Il se composait de quelques petites pièces, sans fenêtres, sans circulation d'air et sans eau courante. Les soldats y ont détenu les habitants pendant 28 jours consécutifs, les utilisant comme boucliers humains, avant de s'enfuir lorsque les défenseurs ukrainiens sont arrivés pour libérer la ville.

À Iahidne, deux habitants m'ont emmené dans le sous-sol où ils avaient été emprisonnés avec d'autres. Mon guide m'a dit qu'ils étaient tellement serrés les uns contre les autres qu'ils pouvaient à peine respirer. Il n'y avait pas de place pour s'asseoir, et encore moins pour s'allonger. Lorsqu'ils ont crié à leurs geôliers que des personnes étaient malades et avaient besoin de soins médicaux, un soldat russe leur a répondu en criant « laissez-les mourir ». Mon guide m'a montré deux listes de noms inscrites à la main sur le mur du sous-sol. L'une d'elles comportait les noms des villageois exécutés par les forces russes, et l'autre les noms de ceux décédés dans le sous-sol. La victime la plus âgée avait 93 ans, la plus jeune avait six semaines. Les Russes n'autorisaient l'enlèvement des corps qu'une fois par jour. Des enfants, des parents, des maris et des femmes ont ainsi été contraints de passer des heures à côté des cadavres de leurs proches.

Je commence par ce témoignage parce que, dans le confort de cette salle située loin de l'Ukraine, il est vraiment facile de perdre de vue ce que vivent les victimes ukrainiennes de l'agression russe. C'est ce qui s'est passé dans un seul bâtiment, dans une seule communauté en Ukraine. Il y en a beaucoup d'autres. Rien que la semaine dernière, la Russie a bombardé des immeubles d'habitation à Kryvyi Rih, incendié des dépôts d'aide humanitaire à Lviv et démoli des silos à grains à Odesa. Elle a pilonné huit communautés de Sumy en une seule journée. C'est ce que les familles ukrainiennes vivent tous les jours. Cela a été leur quotidien depuis 574 jours que dure l'invasion à grande échelle. C'est ce qu'elles endureront demain et après-demain, tant que la Russie mènera sa guerre odieuse.

Le Président Poutine a déclaré ouvertement dès le départ que la guerre avait pour objectif de rayer l'Ukraine de la carte en tant que pays souverain et de restaurer l'empire perdu de la Russie. Dans cette guerre, il y a un agresseur et il y a une victime. Un camp s'attaque aux principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, tandis que l'autre se bat pour les défendre. Depuis plus d'un an et demi, la Russie met en pièces les préceptes au cœur de la Charte, de la Déclaration universelle des

droits de l'homme et du droit international humanitaire, et bafoue les résolutions du Conseil de sécurité les unes après les autres. Faisons le point sur la situation.

Premièrement, l'invasion russe elle-même viole le pilier central de la Charte des Nations Unies, à savoir le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations.

Deuxièmement, la Russie commet presque quotidiennement des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en Ukraine.

Troisièmement, la Russie continue de manière irresponsable de brandir la menace nucléaire, en annonçant qu'elle stationne des armes nucléaires au Bélarus et en continuant d'utiliser la plus grande centrale nucléaire d'Europe et ses employés comme bouclier pour son agression, au risque de provoquer des conséquences catastrophiques.

Quatrièmement, la Russie se sert de la faim comme d'une arme. Grâce à l'Initiative de la mer Noire, négociée par le Secrétaire général et la Türkiye, environ 33 millions de tonnes de céréales ont pu être distribuées sur les marchés mondiaux, entraînant une baisse du prix des denrées alimentaires dans le monde entier. Près des deux tiers du blé exporté dans le cadre de cette initiative sont parvenus à des pays en développement. Non seulement Poutine s'est retiré de l'Initiative, mais la Russie est désormais en train de miner les champs ukrainiens, de bombarder les ports et les voies ferrées du pays, et de brûler ses silos. En conséquence, les exportations de blé de l'Ukraine devraient diminuer de 2,8 millions de tonnes cette année. Cela équivaut à 5,5 milliards de miches de pains, emprisonnées dans le grenier à blé du monde. La Russie, quant à elle, est en passe de réaliser une année record en matière d'exportations de céréales. Plus le monde est affamé, plus Moscou en profite.

Cinquièmement, la Russie utilise des drones iraniens pour attaquer les civils ukrainiens. Elle s'est procuré ces drones auprès de l'Iran en violation de la résolution 2231 (2015).

Enfin, la semaine dernière, la Russie a accueilli le dictateur nord-coréen Kim Jong-un. Poutine a déclaré qu'ils avaient discuté des moyens de coopérer sur le plan militaire, tandis que Kim a promis « l'appui total et inconditionnel » de la République populaire démocratique de Corée à la guerre d'agression menée par la Russie. Bien entendu, le transfert d'armes entre Moscou et Pyongyang violerait de multiples résolutions du Conseil.

Il est difficile d'imaginer un pays affichant un plus grand mépris pour l'ONU et tout ce qu'elle représente, en particulier un pays disposant d'un siège permanent au Conseil. Le Président Poutine fait le pari que, s'il continue de redoubler de violence et s'il se montre prêt à infliger suffisamment de souffrances à suffisamment de personnes, le monde renoncera à ses principes et l'Ukraine cessera de se défendre.

Mais les Ukrainiens ne baissent pas les bras, car ils ont vu à quoi ressemblerait leur vie s'ils se soumettaient au contrôle de la Russie. C'est le sous-sol de Iahidne. Ce sont les familles dont les enfants sont séparés et déportés en Russie, des enfants arrachés à leurs parents et déportés au loin. Ce sont les décombres de Mariupol. Ce sont les charniers de Bucha.

Nous ne baissons pas les bras non plus. En effet, depuis ma dernière visite au Conseil (voir S/PV.9269), un nombre croissant de pays se sont réunis pour tenter de trouver une autre voie. En juin, plus d'une douzaine de pays ont rencontré l'Ukraine à Copenhague pour discuter de la voie à suivre pour parvenir à une paix juste et durable, qui respecte la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux qu'elle consacre. Deux mois plus tard, plus de 40 pays, dont de nombreux membres du Conseil, ont poursuivi cette discussion avec l'Ukraine à Djedda. Le Président Zelenskyy a présenté un plan de paix en 10 points. Le Président Poutine n'a rien proposé.

Certains affirment que le fait de continuer de soutenir l'Ukraine et de demander des comptes à la Russie nous empêche d'aborder d'autres priorités, telles que la lutte contre la crise climatique, l'amélioration des perspectives économiques et le renforcement des systèmes de santé. Il s'agit d'un faux dilemme. Nous pouvons et devons faire les deux. C'est ce que nous faisons. Nous devons œuvrer de concert pour relever les défis mondiaux qui affectent nos populations, pour atteindre les objectifs de développement durable et pour investir dans un monde où chacun a la possibilité de réaliser son plein potentiel.

Les États-Unis sont le premier contributeur mondial à ces efforts. Comme le Président Biden l'a déclaré hier à l'Assemblée générale (voir A/78/PV.4), nous continuerons de faire plus que notre part pour répondre aux impératifs de notre époque. Dans le même temps, comme l'a clairement indiqué le Président Biden, nous devons continuer de consolider les piliers des relations pacifiques entre les nations, sans lesquels nous ne pourrions atteindre aucun de nos objectifs. C'est pourquoi nous devons envoyer un message clair, non seulement à la Russie mais aussi à tous les agresseurs potentiels, pour qu'ils comprennent que

nous n'entendons pas rester pas les bras croisés lorsque les règles que nous avons tous acceptées sont remises en question, et ce, non seulement pour prévenir les conflits, l'instabilité et la souffrance, mais aussi pour jeter les bases de notre action pour améliorer la vie des populations en temps de paix.

J'ai commencé mon intervention en partageant les horreurs dont j'ai été témoin à Iahidne. Je voudrais la conclure en racontant aux membres du Conseil ce que j'ai vu d'autre ce jour-là en Ukraine. J'ai vu des volontaires reconstruire des maisons qui avaient été rasées par les bombes russes, des agriculteurs cultiver leurs champs, des gens rouvrir leurs entreprises, des citoyens déminer et neutraliser des engins non explosés, et des enfants retourner à l'école. En bref, j'ai vu une nation en train de se reconstruire et de se réapproprier son avenir. C'est le droit de tous les Membres de l'ONU. C'est ce que nous défendons lorsque nous défendons l'ordre international : le droit des peuples non seulement de survivre, mais aussi de prospérer et d'écrire leur propre avenir. Notre peuple, le peuple ukrainien et les peuples de toutes les nations doivent écrire leur propre avenir. Nous ne pouvons pas laisser un homme écrire cet avenir à notre place, et nous ne le permettrons pas.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : L'ordre international actuel a été construit sur les ruines et à la suite de la tragédie colossale de la Seconde Guerre mondiale. Son fondement était la Charte des Nations Unies, pierre angulaire du droit international moderne. C'est en grande partie grâce à l'ONU qu'une nouvelle guerre mondiale, qui aurait pu finir en catastrophe nucléaire, a pu être évitée. Malheureusement, après la fin de la guerre froide, l'Occident collectif, emmené par les États-Unis, s'est arbitrairement désigné comme maître du destin de toute l'humanité et, mû par son complexe d'exceptionnalisme, a commencé à faire de plus en plus abstraction de l'héritage des pères fondateurs de l'ONU. Aujourd'hui, l'Occident se réfère aux normes et principes énoncés dans la Charte de manière sélective, au cas par cas, exclusivement en fonction de ses intérêts géopolitiques étroits. Cela a inévitablement érodé la stabilité mondiale et exacerbé les tensions existantes et en a suscité de nouvelles. Les risques d'un conflit mondial se sont également accrus.

Pour gérer et régler pacifiquement les événements, la Russie demande instamment que toutes les dispositions de la Charte soient respectées et appliquées non seulement

de manière non sélective, mais aussi de manière globale, notamment les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et du respect de leur intégrité territoriale et du droit des peuples à l'autodétermination. Les agissements des États-Unis et de leurs alliés attestent d'une violation systématique de l'équilibre des obligations inscrit dans la Charte. Depuis l'effondrement de l'Union soviétique et la création d'États indépendants pour la remplacer, les États-Unis d'Amérique et leurs alliés s'ingèrent de manière flagrante et scandaleuse dans les affaires intérieures de l'Ukraine. Comme l'a admis publiquement et même fièrement la Secrétaire d'État adjointe des États-Unis, Victoria Nuland, à la fin de l'année 2013, Washington avait dépensé 5 milliards de dollars pour prendre soin des représentants politiques de Kiev fidèles à l'Occident. Tous les faits liés à l'ingénierie de la crise ukrainienne sont connus depuis longtemps, mais ils tentent de les passer sous silence par tous les moyens possibles et de censurer l'histoire qui a mené aux événements de 2014. Par conséquent, le thème de la séance d'aujourd'hui, proposé par la présidence albanaise du Conseil, est très approprié, car il nous permet de rétablir la chronologie des événements, en particulier en ce qui concerne les relations entre les principaux acteurs responsables de la mise en œuvre des buts et principes énoncés dans la Charte.

Au cours de la période allant de 2004 à 2005, afin de porter au pouvoir un candidat proaméricain, l'Occident a autorisé le premier coup d'État à Kiev, forçant la Cour constitutionnelle de l'Ukraine à prendre la décision illégale d'organiser un troisième tour de scrutin, ce qui n'était pas prévu par la Constitution du pays. Une ingérence encore plus cavalière dans les affaires intérieures du pays s'est manifestée lors du deuxième coup d'État de Maïdan, de 2013 à 2014. À cette époque, toute une série de dirigeants occidentaux encourageaient directement les participants aux manifestations antigouvernementales à commettre des actes de violence. Victoria Nuland elle-même a discuté avec l'Ambassadeur des États-Unis à Kiev de la composition du futur Gouvernement, qui serait formé par les putschistes. Dans le même temps, elle a rappelé à l'Union européenne sa véritable place dans la politique mondiale, telle que Washington la perçoit. Nous nous souvenons tous de son juron obscène à deux mots. Il est à noter que l'Union européenne a décidé de ne pas réagir.

En février 2014, les acteurs choisis par les États-Unis sont devenus des participants clefs au coup d'État violent, organisé, je le rappelle, au lendemain de l'accord conclu sous la médiation de l'Allemagne, de la Pologne et de la France entre le Président de l'Ukraine

légitimement élu, M. Yanukovych, et les chefs de l'opposition. Le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures avait été bafoué à maintes reprises. Immédiatement après le coup d'État, les putschistes ont annoncé que leur priorité absolue était de réprimer les droits des citoyens russophones d'Ukraine. Les habitants de la Crimée et du sud-est du pays qui ont refusé d'accepter les résultats de la prise de pouvoir anticonstitutionnelle ont été qualifiés de terroristes, et une opération punitive a été lancée contre eux. En réponse, la Crimée et le Donbass ont organisé des référendums sur leur indépendance, en pleine conformité avec le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, tel qu'il est consacré par le paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte. Les diplomates et les représentants politiques occidentaux ferment les yeux sur cette norme importante du droit international en ce qui concerne l'Ukraine, dans le but de réduire tout le contexte et toute l'essence de ce qui se passe à l'inadmissibilité d'une violation de l'intégrité territoriale d'un pays.

À cet égard, je voudrais rappeler que la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par consensus en 1970, consacre le fait que le principe du respect de l'intégrité territoriale s'applique aux

« États se conduisant conformément au principe de l'égalité de droits et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... et dotés ainsi d'un gouvernement représentant l'ensemble du peuple appartenant au territoire » (résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale).

Le fait que les néonazis ukrainiens qui ont pris le pouvoir à Kiev par un coup d'État ne représentaient pas la population de la Crimée et du Donbass n'est pas à démontrer. Et l'appui inconditionnel des capitales occidentales aux agissements du régime criminel de Kiev n'est rien d'autre qu'une violation du principe de l'autodétermination, à la suite d'une ingérence flagrante dans les affaires intérieures du pays. L'adoption de lois racistes interdisant tout ce qui est russe, l'éducation, les médias, la culture, la destruction de livres et de monuments, l'interdiction de l'Église orthodoxe ukrainienne et la saisie de ses biens, qui ont suivi le coup d'État pendant les années Poroshenko et ensuite les années Zelenskyy, ont constitué une violation éhontée du paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion. Il va sans dire que ces agissements étaient en contradiction directe avec

la Constitution de l'Ukraine, qui énonce l'obligation pour l'État de respecter les droits des minorités russes et des autres minorités nationales. Lorsque nous entendons des appels à la mise en œuvre de la formule pour la paix visant à ramener l'Ukraine aux frontières de 1991, la question se pose de savoir qui demande cela. Ces personnes sont-elles au fait des déclarations faites par les dirigeants ukrainiens au sujet de ce qu'ils entendent faire des habitants des territoires concernés ? Au niveau officiel, des menaces d'anéantissement physique ou juridique ont été proférées à plusieurs reprises. Non seulement l'Occident s'abstient de dissuader ses protégés à Kiev, mais il encourage ces politiques racistes.

À ce propos, de la même manière, les membres de l'Union européenne et de l'OTAN encouragent depuis des décennies les agissements de la Lettonie et de l'Estonie, qui privent de leurs droits des centaines de milliers de résidents russophones, qui ont été qualifiés de non-citoyens. Aujourd'hui, ces pays envisagent sérieusement de criminaliser l'utilisation de leur langue maternelle. De hauts fonctionnaires ont officiellement déclaré que la diffusion d'informations sur la possibilité pour les étudiants locaux de suivre des programmes d'enseignement russes à distance doit être considérée comme une menace virtuelle pour la sécurité nationale, à laquelle doivent s'attaquer les services de répression.

Pour en revenir à l'Ukraine, la conclusion des Accords de Minsk de février 2015 a été entérinée par une résolution spéciale du Conseil de sécurité, la résolution 2202 (2015), en pleine conformité avec le paragraphe 2 de l'Article 36 de la Charte, qui appuie « toutes procédures déjà adoptées par les parties pour le règlement de ce différend ». En l'occurrence, cela concernait Kiev et la République populaire de Donetsk et la République populaire de Lougansk. Or, l'année dernière, tous les signataires des Accords de Minsk, à l'exception de M. Poutine, je veux parler de Merkel, de Hollande et de Poroshenko, ont publiquement, et même joyeusement, admis que lorsqu'ils ont signé le document, ils n'avaient pas l'intention de le mettre en œuvre. Ils cherchaient simplement à gagner du temps pour renforcer les capacités militaires de l'Ukraine et l'inonder d'armes afin qu'elle les utilise contre la Russie. Durant toutes ces années, l'Union européenne et l'OTAN ont directement contribué au sabotage des Accords de Minsk et poussé le régime de Kiev à recourir à la force pour régler le « problème du Donbass ». Tout cela s'est fait en violation de l'Article 25 de la Charte, selon lequel tous les Membres de l'ONU sont tenus « d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité ».

Je tiens à rappeler au Conseil que dans le cadre des Accords de Minsk, les dirigeants de la Russie, de l'Allemagne, de la France et de l'Ukraine ont signé une déclaration dans laquelle Berlin et Paris ont pris de nombreux engagements, notamment celui de contribuer à relancer le système bancaire au Donbass, sans pour autant lever le petit doigt. Elles se sont contentées de jouer un rôle d'observatrices passives alors que, contrairement à toutes ces obligations, Poroshenko annonçait un blocus commercial, économique et des transports du Donbass. Dans la même déclaration, Berlin et Paris se sont engagées à contribuer au renforcement de l'accord trilatéral entre l'Union européenne, la Russie et l'Ukraine pour apporter une solution pratique aux questions commerciales qui préoccupaient la Russie, mais aussi à promouvoir la création « d'un espace humanitaire et économique commun de l'Atlantique au Pacifique ». Cette déclaration a également été approuvée par le Conseil de sécurité et soumise aux dispositions de l'Article 25 concernant sa mise en œuvre. Toutefois, l'obligation contractée par les dirigeants allemands et français représente également une vaine promesse et une nouvelle violation des principes énoncés dans la Charte.

Andrei Gromyko, le légendaire Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, avait coutume de dire que 10 ans de négociations valaient mieux qu'un jour de guerre. Suivant ce principe, nous avons négocié pendant des années pour parvenir à des accords concernant la sécurité européenne, nous avons approuvé l'Acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie et adopté au plus haut niveau les déclarations de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de 1999 et 2010 sur l'indivisibilité de la sécurité. Et depuis 2015, nous insistons sur la mise en œuvre inconditionnelle des Accords de Minsk, qui sont le fruit de négociations. Tout cela s'est fait dans le plein respect de la Charte des Nations Unies, qui exige de

« créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ».

Nos collègues occidentaux ont également violé ce principe lorsqu'ils ont signé tous ces documents sachant pertinemment qu'ils n'avaient aucune intention de les respecter. À propos de négociations, nous sommes prêts à négocier même maintenant, et le Président Poutine l'a souligné à plusieurs reprises, y compris dernièrement. Je souhaite rappeler au Secrétaire d'État que le Président Zelensky a signé un décret interdisant la conduite de négociations

avec le Gouvernement de M. Poutine. Si les États-Unis tiennent tant à négocier, je pense qu'il ne serait pas très difficile de donner l'ordre à Zelensky d'abroger ce décret.

Aujourd'hui, la rhétorique de nos adversaires était faite de slogans tels qu'invasion, agression et annexion, mais pas un mot n'a été dit sur les causes profondes du problème ou les années passées à entretenir un régime ouvertement nazi qui a réécrit sans vergogne le dénouement de la Seconde Guerre mondiale et l'histoire de son propre peuple. L'Occident évite toute conversation de fond basée sur les faits et le respect de toutes les exigences de la Charte. Il n'a clairement aucun argument en faveur d'un dialogue de bonne foi.

Nous avons la nette impression que les représentants occidentaux ont peur de participer à des discussions professionnelles qui mettraient à nu leur démagogie. Tout en prononçant des incantations sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine, les anciennes capitales des empires coloniaux gardent le silence sur les résolutions de l'ONU concernant la nécessité pour Paris de restituer la prétendue île française de Mayotte à l'Union des Comores et pour Londres de se retirer de l'archipel des Chagos et d'entamer des négociations avec Buenos Aires sur les Îles Malvinas. Ces soi-disant défenseurs de l'intégrité territoriale de l'Ukraine agissent maintenant comme s'ils avaient oublié le but des Accords de Minsk, qui – je le leur rappelle – se concluent sur la réunification du Donbass et de l'Ukraine tout en garantissant le respect des droits humains fondamentaux, et surtout le droit de parler sa langue maternelle. Pour avoir perturbé leur mise en œuvre, l'Occident porte la responsabilité directe de l'effondrement de l'Ukraine et de l'incitation à la guerre civile dans ce pays.

Parmi les autres principes énoncés dans la Charte et dont le respect aurait pu prévenir la crise de sécurité en Europe et contribuer à parvenir à un accord sur des mesures de confiance, respectueux de l'équilibre des intérêts, je citerai le paragraphe 2 de l'Article 52 du Chapitre VIII, qui consacre la nécessité de régler d'une manière pacifique les différends avec l'aide des organisations régionales. Conformément à ce principe, la Russie, de concert avec ses alliés, a toujours plaidé pour l'établissement de contacts entre l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) et l'OTAN afin de faciliter la mise en œuvre concrète des décisions que je viens de mentionner et qui ont été prises lors des sommets de l'OSCE sur l'indivisibilité de la sécurité, en vertu desquelles aucun

« État, groupe d'États ou organisation ne peut revendiquer une responsabilité première dans le maintien de la paix et de la stabilité dans l'espace

de l'OSCE, ni considérer une quelconque partie de cet espace comme sa sphère d'influence. ».

Nous savons tous que c'est exactement ce que faisait l'OTAN, en tentant d'asseoir sa supériorité totale en Europe et maintenant dans la région d'Asie et du Pacifique. Cependant, les nombreux appels lancés par les plus hautes instances de l'OTSC à l'OTAN ont été ignorés. Comme nous pouvons le constater une fois de plus aujourd'hui, la raison de cette prise de position arrogante des États-Unis et de leurs alliés est qu'il se refusent à participer à un dialogue d'égal à égal avec qui que ce soit. Si l'OTAN n'avait pas rejeté les propositions de coopération de l'OTSC, il aurait peut-être été possible d'éviter les nombreux processus néfastes qui ont conduit à la crise européenne actuelle, et ce parce que la Russie a été ignorée ou trompée des décennies durant.

Aujourd'hui, alors qu'une proposition de la présidence du Conseil nous a menés à parler de « multilatéralisme efficace », nous ne devons pas oublier les nombreux exemples montrant que l'Occident s'entête à rejeter toute forme de coopération équitable. Il suffit de faire appel à la sagesse de Josep Borrell Fontelles, qui a décrit l'Europe comme un jardin florissant entouré de jungles. C'est du néocolonialisme à l'état pur, qui méprise l'égalité souveraine des États et la tâche consistant à « défendre les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies au moyen d'un multilatéralisme efficace », à savoir le sujet du présent débat.

Pour tenter d'empêcher la démocratisation des relations interétatiques, les États-Unis et leurs alliés privatisent de plus en plus ouvertement et sans ménagement les secrétariats des organisations internationales, contournant les procédures établies pour forcer des décisions créant des mécanismes qu'ils contrôlent et des mandats non consensuels, tout en s'arrogeant le droit d'accuser quiconque déplaît à Washington pour quelque raison que ce soit. À cet égard, je voudrais rappeler au Conseil que ce sont non seulement les États Membres, mais aussi le Secrétariat de l'Organisation, qui doivent adhérer strictement à la Charte. Conformément à l'Article 100 de cette dernière, le Secrétariat est tenu d'agir en toute impartialité et ne doit accepter d'instructions d'aucun gouvernement.

Nous avons déjà mentionné l'Article 2, et je souhaite appeler l'attention sur le paragraphe 1 essentiel, qui stipule que « L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres. ». Sur la base de ce principe, l'Assemblée générale a réaffirmé dans la Déclaration de 1970, que j'ai déjà citée, que

« tout État a le droit inaliénable de choisir son système politique, économique, social et culturel sans aucune forme d'ingérence de la part d'un autre État ».

À cet égard, nous nous interrogeons sérieusement sur les propos tenus par le Secrétaire général le 29 mars, selon lesquels

« un régime autocratique n'est pas une garantie de stabilité ; c'est un catalyseur de chaos et de conflit », [alors que] « des sociétés démocratiques et fortes sont capables de corriger le tir et de s'améliorer elles-mêmes. Elles peuvent favoriser le changement – même radical – sans effusions de sang ni violence ».

On ne peut s'empêcher de rappeler les « changements » provoqués par les aventures agressives de ces démocraties qui se disent fortes en Yougoslavie, en Afghanistan, en Iraq, en Libye, en Syrie et dans beaucoup d'autres pays.

Et António Guterres de poursuivre que les démocraties « sont des centres de coopération à large base, ancrés dans les principes d'égalité, de participation et de solidarité ». Il convient de souligner que ces propos ont été tenus lors du soi-disant sommet pour la démocratie organisé par le Président Biden à l'extérieur du cadre de l'ONU, dont les participants ont été sélectionnés par l'Administration américaine sur la base du principe de loyauté – une loyauté pas tant envers Washington qu'envers le parti démocrate au pouvoir aux États-Unis. Les tentatives d'utiliser ces forums entre alliés pour discuter de questions de portée mondiale contreviennent directement au paragraphe 4 de l'Article 1 de la Charte, selon lequel il importe de veiller à ce que l'Organisation soit « un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ».

Contrairement à ce principe, la France et l'Allemagne ont proclamé il y a de nombreuses années une alliance de multilatéralistes, à laquelle, une fois encore, seuls ceux qui étaient prêts à obéir ont été conviés. Cela confirme en soi le caractère bien ancré de la mentalité coloniale et l'attitude de ses initiateurs à l'égard du principe de « multilatéralisme efficace » qui est inscrit à notre ordre du jour aujourd'hui. En parallèle, nous avons vu se propager un discours selon lequel l'Union européenne est l'exemple idéal de ce multilatéralisme. Aujourd'hui, des voix s'élèvent à Bruxelles pour demander l'élargissement au plus vite de l'Union européenne, notamment aux pays des Balkans. Mais les discours les plus grandiloquents ne concernent pas la Serbie ou la Turquie, qui sont engagées

depuis des décennies dans des négociations sans issue en vue de leur adhésion, mais l'Ukraine. Josep Borrell Fontelles, qui se présente comme le plus grand idéologue de l'intégration européenne, a récemment déclaré que le régime de Kiev devrait être admis au sein de l'Union européenne le plus rapidement possible. Selon lui, s'il n'y avait pas eu la guerre, cela aurait pris des années, mais il est désormais possible et nécessaire de le faire au mépris de tout critère. La Serbie, la Türkiye et d'autres peuvent attendre, mais les nazis ont le droit de passer devant tout le monde pour rejoindre les rangs de l'Union européenne.

D'ailleurs, lors de ce même Sommet pour la démocratie, le Secrétaire général a proclamé :

« La démocratie découle de la Charte des Nations Unies. Son ouverture par l'invocation de « Nous, les peuples », renvoie à la source fondamentale de l'autorité légitime : le consentement des gouvernés. »

Il convient de comparer ce postulat avec le bilan du régime de Kiev, qui a déclenché une guerre contre une grande partie de son propre peuple – ces millions de personnes qui n'ont pas consenti à être gouvernées par des néonazis et des russophobes, qui avaient illégalement pris le pouvoir et enterré les Accords de Minsk, portant ainsi atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Ceux qui, contrairement à la Charte des Nations Unies, divisent l'humanité en démocraties et en autocraties, feraient bien de répondre à la question de savoir dans quelle catégorie ils placent le régime ukrainien. Je n'attends pas de réponse.

En ce qui concerne les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, une question se pose au sujet de la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le groupe d'États occidentaux colporte agressivement et depuis un certain temps maintenant le thème de l'abus du droit de veto et a obtenu, en exerçant des pressions indues sur d'autres États Membres de l'ONU, une décision selon laquelle après chaque exercice du droit de veto, la question qui en a fait l'objet sera désormais examinée par l'Assemblée générale. Cela ne nous pose aucun problème, car les positions de la Russie concernant tous les points à l'ordre du jour sont claires. Nous n'avons rien à cacher et nous pouvons réaffirmer ces positions sans difficulté. Le recours au veto est un dispositif absolument légitime prévu par la Charte des Nations Unies pour empêcher l'adoption de décisions susceptibles de diviser l'Organisation. Mais puisqu'il existe une procédure qui prévoit de discuter à l'Assemblée générale des cas de recours au veto, pourquoi ne pas se pencher également sur les résolutions du Conseil de sécurité qui ont été adoptées

sans veto, y compris il y a de nombreuses années, mais qui ne sont toujours pas mises en œuvre en dépit des dispositions de l'Article 25 de la Charte des Nations Unies ? Pourquoi l'Assemblée générale n'examinerait-elle pas les raisons de cet état de fait, par exemple en ce qui concerne les résolutions du Conseil de sécurité sur la Palestine, sur toute une série de questions liées au Moyen-Orient, à l'Afrique du Nord, le Plan d'action global commun et bien sûr, la résolution 2202 (2015), qui a approuvé les Accords de Minsk sur l'Ukraine ?

La question des régimes de sanctions mérite également notre attention. C'est désormais la norme : le Conseil de sécurité, après de longues négociations, dans le strict respect de la Charte, adopte des sanctions contre un pays donné, puis les États-Unis et leurs alliés imposent à ce même État des restrictions unilatérales supplémentaires, qui n'ont pas été approuvées par le Conseil et n'ont pas été incluses dans sa résolution comme faisant partie de l'ensemble du dispositif convenu. Un autre exemple flagrant est la décision que viennent de prendre Berlin, Paris et Londres, au moyen de leur législation nationale, de prolonger les restrictions imposées à l'Iran qui expirent en octobre et qui devraient être levées légalement conformément à la résolution 2231 (2015). En d'autres termes, le Royaume-Uni et les pays européens affirment que la décision du Conseil de sécurité n'est plus valide, mais ils s'en moquent, car ils appliquent leurs propres règles. Tout cela rend plus urgente la nécessité d'envisager d'adopter une règle selon laquelle une fois qu'une résolution imposant des sanctions est adoptée par le Conseil de sécurité, aucun Membre de l'ONU n'aurait le droit de la dévaloriser en imposant ses propres restrictions illégitimes à ce même pays.

Il est également important que les régimes de sanctions adoptés par le Conseil de sécurité soient limités dans le temps, car le fait qu'ils ont une durée indéfinie prive le Conseil de la souplesse nécessaire pour influencer les politiques des gouvernements sanctionnés.

Les prétendues dérogations aux sanctions pour raisons humanitaires doivent également être prises en compte. Dorénavant, il conviendrait que tous les projets de sanctions présentés au Conseil de sécurité soient accompagnés d'évaluations de leurs conséquences sur les civils par les organismes humanitaires de Nations Unies, plutôt que d'exhortations démagogiques de collègues occidentaux selon lesquelles « les gens ordinaires ne souffriront pas ».

Les faits montrent que les relations internationales traversent une crise profonde et que l'Occident n'a pas

la volonté ni le désir de remédier à cette situation. Mais j'espère qu'une issue à la situation actuelle existe et sera trouvée. Pour commencer, chacun doit prendre conscience de sa responsabilité dans le destin de l'Organisation et dans le destin du monde, dans un contexte historique, et non du point de vue d'arrangements opportunistes et à courte vue, dans le cadre de prochaines élections nationales de tel ou tel État Membre.

Je tiens à rappeler une fois encore qu'il y a près de 80 ans, en signant la Charte des Nations Unies, les dirigeants du monde ont pris l'engagement de respecter l'égalité souveraine de tous les États, grands et petits, riches et pauvres, monarchies et républiques. En d'autres termes, l'humanité était déjà consciente à l'époque de la nécessité d'un ordre mondial équitable et polycentrique pour garantir la durabilité et la sécurité de son développement. Il n'est dès lors pas question aujourd'hui de se soumettre à un ordre mondial fondé sur des règles, mais bien de s'acquitter de tous les engagements pris lors de la signature et de la ratification de la Charte des Nations Unies, dans leur intégralité et leur interdépendance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre de l'Europe et des affaires étrangères de la République française.

M^{me} Colonna (France) : Je remercie le Secrétaire général de ses propos.

Je voudrais commencer par saluer l'intervention du Président de la République d'Ukraine, Volodymyr Zelenskyy. Depuis 18 mois, il incarne et porte la nation ukrainienne, donne un visage et une voix aux millions d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens qui se battent pour leur liberté, avec un courage qui force notre admiration. Devant le Conseil dont le mandat porte sur la paix et la sécurité du monde, son appel nous oblige.

Le 24 février 2022, la Russie a choisi de s'engager dans une guerre d'agression contre un État souverain, en violation de tous ses engagements internationaux et des principes qui, depuis huit décennies, président aux rapports entre les nations, une guerre qui n'a d'autre motivation que la volonté russe de renouer avec un passé impérial fantasmé, bien qu'il ait été condamné par l'histoire.

Cette guerre, c'est évidemment l'Ukraine qui en est la première victime. C'est l'Ukraine et sa population qui subissent au quotidien les exactions, les crimes, les bombardements, les tortures. Ce sont des enfants ukrainiens qui ont, par milliers, été enlevés de force à leurs familles et transférés vers la Russie : une abomination.

Ce sont des femmes, des hommes, des enfants ukrainiens qui ont subi des viols de masse, utilisés comme arme de guerre : autre crime.

Oui, cette guerre est une guerre contre l'Ukraine, contre les Ukrainiennes et les Ukrainiens, mais c'est aussi une guerre contre les règles de la vie internationale. Car c'est une guerre contre les principes les plus fondamentaux de notre charte commune : en premier lieu celui du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. C'est une guerre contre l'idée même des Nations Unies.

C'est une guerre contre les fondements de notre sécurité collective, alors que la Russie utilise la sûreté des installations nucléaires civiles ukrainiennes comme levier au service de son agression. C'est une guerre contre les biens communs de l'humanité, qu'il s'agisse du patrimoine culturel que la Russie prend pour cible à Odesa et ailleurs ou de la sécurité alimentaire mondiale, avec la fin brutale et cynique de l'Initiative de la mer Noire et plus de 270 000 tonnes de céréales détruites de manière systématique par les bombardements russes au cours du seul mois d'août. Qu'un membre du Conseil fasse de la faim une arme constitue une transgression de plus, après tant d'autres, du cadre moral dans lequel notre action devrait s'inscrire.

C'est bien une guerre qui nous concerne tous. C'est la raison pour laquelle nous ne faiblissons pas. Face à cette agression et aux déstabilisations qu'elle provoque partout dans le monde, seule une poignée d'États – et quels États ! – soutient les choix catastrophiques de la Russie. L'Assemblée générale et le Conseil sont largement unis autour de nos principes communs. Chacun comprend que renvoyer dos à dos l'agressé et l'agresseur n'apporte ni paix, ni justice, ni stabilité. Si nous permettons que l'agression russe soit récompensée aujourd'hui, ne nous leurrions pas, nous devons à nouveau réunir le Conseil de sécurité car d'autres agressions se reproduiront, ici ou ailleurs, et nul ne sera plus en sécurité.

La quasi-totalité des pays présents autour de cette table ont, dans leur passé plus ou moins récent vécu le traumatisme de la guerre. Ils ont fait l'expérience, dans leur chair, du lot de destructions et de drames qu'elle charrie. Ils savent que la guerre n'est jamais une solution.

Alors que nous célébrons demain, comme tous les 21 septembre, la Journée mondiale de la paix, nous avons tous ici une responsabilité autant qu'un devoir moral d'agir pour mettre un terme à cette agression de la Russie, comme l'Assemblée générale le lui a expressément

demandé. Le 21 septembre, comme chaque jour depuis le début de cette guerre, la France se mobilisera pour que cette agression échoue dans notre intérêt à tous.

La France continuera d'agir selon nos principes communs : le principe de légitime défense, reconnu par la Charte – nous continuerons à poursuivre le soutien militaire et civil que nous apportons à l'Ukraine pour qu'elle résiste et se défende ; le principe de justice et de dignité : nous continuerons de soutenir les juridictions ukrainiennes et internationales pour assurer qu'il n'y aura pas d'impunité pour les crimes commis par la Russie ; le principe de solidarité : nous continuerons à poursuivre et à accroître notre soutien concret aux pays les plus durement frappés par la crise alimentaire mondiale provoquée par la Russie. Et nous accroîtrons notre aide humanitaire au bénéfice des populations dans le besoin partout dans le monde.

La primauté du droit sur la force, la solidarité internationale et le soutien aux plus démunis sont des principes qui figurent au cœur de la vision pour la paix développée par le Président Zelenskyy. C'est la raison pour laquelle, chaque jour, nous sommes plus nombreux à la soutenir. J'appelle tous les États qui ne l'ont pas encore fait à y travailler.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République fédérative du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette séance.

Le conflit en Ukraine a ajouté de nombreuses sources de tension au système multilatéral, qui était déjà confronté à de multiples défis complexes et à des dissensions croissantes. Le contexte actuel de polarisation et de méfiance ne crée pas de conditions favorables au bon fonctionnement des forums multilatéraux pour la paix et la sécurité internationales. Le nombre de conflits violents qui ont cours dans le monde est sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale et 2 milliards de personnes, soit un quart de l'humanité, vivent dans des régions touchées par un conflit. Pourtant, nos institutions collectives ne répondent pas de manière adéquate à ces défis. Comme le souligne à juste titre la note de cadrage (S/2023/653, annexe) de ce débat, l'incapacité du Conseil de sécurité à s'acquitter convenablement de son mandat sape sa crédibilité et suscite de nouveaux appels en faveur de sa réforme, qui n'a que trop tardé.

En ces temps troublés où les valeurs et les principes fondamentaux régissant l'Organisation des Nations Unies font l'objet de violations flagrantes, le Brésil encourage les États Membres à faire revivre l'esprit de San Francisco dans la recherche de la paix pour les générations présentes et futures, ce qui constitue la vision fondamentale de l'Organisation. Le Brésil respecte et soutient pleinement le droit de légitime défense de tous les États Membres, conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Dans le même temps, nous devons reconnaître que la récente escalade du conflit, due à l'utilisation d'armes et de munitions encore plus sophistiquées ou à la menace inadmissible de l'emploi d'armes nucléaires, porte gravement atteinte à la paix et à la sécurité bien au-delà du champ de bataille en violant les principes fondamentaux et les dispositions figurant dans la Charte des Nations Unies.

Cette dynamique a de graves conséquences, surtout pour la population civile, en particulier les femmes et les enfants, qui sont touchés de manière disproportionnée par les guerres. La destruction des infrastructures civiles aggrave la crise humanitaire, en particulier à l'approche de l'hiver. En outre, la menace persistante qui pèse sur l'intégrité des installations nucléaires risque de provoquer une catastrophe d'une ampleur inimaginable. Comme nous l'avons toujours dit, la guerre en Ukraine affecte également d'autres régions, en particulier les pays en développement qui supportent le fardeau de l'insécurité alimentaire et énergétique. Nous saluons l'effort consenti par le Secrétaire général pour explorer des alternatives afin d'alléger les souffrances de millions de personnes qui, une fois de plus, sont confrontées à la faim ou à la menace de la faim.

Le Brésil soutient fermement la reprise de l'Initiative de la mer Noire dans des conditions acceptables pour toutes les parties concernées. Il souligne également la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et énergétique, telles que les taux d'intérêt excessivement élevés et la dette extérieure qui ont un impact considérable sur les prix et limitent la capacité des pays en développement à investir dans une production alimentaire et énergétique durable. La structure financière internationale actuelle n'est pas bien équipée pour aider ces pays à relever leurs principaux défis. Comme l'a récemment annoncé le Président Lula da Silva, le Brésil lancera, au cours de sa présidence du Groupe des Vingt, une alliance mondiale contre la faim, qui est une priorité absolue pour le Brésil et devrait l'être pour nous tous.

Il est inquiétant de constater que nous assistons à un conflit ayant de telles répercussions géopolitiques en plein XXI^e siècle. Nous devons changer de cap. Le Brésil, comme beaucoup d'autres, continue d'appeler à la décélération des hostilités, à la reprise du dialogue et à une solution pacifique au conflit – une obligation pour tous les États Membres, en vertu de l'Article 33 de la Charte des Nations Unies. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Seule une solution politique tenant compte des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des préoccupations légitimes de toutes les parties en matière de sécurité permettra d'instaurer une paix durable. La communauté internationale devra aider les parties à trouver une solution négociée et durable.

Le Brésil est prêt à apporter sa contribution. L'espace pour la diplomatie et les solutions pacifiques se rétrécit. Nous devons mettre de côté les pratiques qui ne font qu'aggraver les divisions au lieu de contribuer à un monde plus pacifique et travailler ensemble pour un multilatéralisme renouvelé. Le Brésil plaide fermement en faveur de la médiation et de la diplomatie préventive en tant qu'outils indispensables pour éviter l'escalade des crises. À cette fin, il a participé à plusieurs forums en vue de traiter la crise ukrainienne. Nous avons envoyé des hauts représentants à Copenhague et à Djedda. Nous avons également eu des entretiens bilatéraux avec les parties concernées.

Nous souhaitons vivement que, dans ces conversations, les deux parties soient entendues et que leurs points de vue soient soigneusement pris en considération. Ne parler qu'à une ou à l'autre des parties ne fera pas avancer la cause d'une paix durable. Une approche globale, telle qu'elle est proposée, sera la seule façon d'aller de l'avant pour permettre des négociations pacifiques. C'est dans cet esprit que nous organiserons, au cours de notre présidence du Conseil de sécurité le mois prochain, un débat public de haut niveau sur les contributions des accords régionaux, sous-régionaux et bilatéraux à la prévention et au règlement pacifique des différends. Je compte sur la participation de tous en octobre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des changements climatiques et de l'environnement et Cheffe du Bureau des affaires internationales à la Cour présidentielle des Émirats arabes unis.

M^{me} Almheiri (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général Guterres de son exposé édifiant et je tiens à saluer la présence des chefs d'État et de gouvernement ainsi que d'autres représentants de haut niveau à ce débat. Je salue également la participation du Président Zelensky à la présente séance. Je

félicite l'Albanie d'avoir organisé ce débat public, qui revêt une grande importance. Les Émirats arabes unis plaident depuis longtemps en faveur d'un règlement pacifique de la guerre en Ukraine, dans le respect de la Charte des Nations Unies.

La guerre a eu des effets dévastateurs sur la vie humaine, notamment le déplacement de près de deux enfants sur trois en Ukraine. Ce pays détient désormais le triste record de la plus forte concentration de mines terrestres au monde, près d'un tiers du territoire étant considéré comme dangereux en raison de la présence de munitions non explosées. Par ailleurs, ce conflit a ravagé les infrastructures alimentaires et de transport. Nous soulignons une fois de plus la nécessité pour toutes les parties de respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, et notamment la protection des biens indispensables à la survie de la population civile. Nous sommes vivement préoccupés par les conséquences de la destruction des infrastructures sur les services en faveur des personnes rescapées, les soins de santé et d'autres formes critiques de soutien, en particulier pour les femmes et les enfants, qui sont déjà les plus touchés par le conflit armé.

Les Émirats arabes unis se sont engagés à verser 100 millions de dollars pour faire face à la crise humanitaire. Nous avons organisé 11 ponts aériens pour la fourniture d'une aide humanitaire et de fournitures médicales destinées aux enfants et aux personnes âgées, fourni plus de 2 500 générateurs et envoyé 23 ambulances rien que cette semaine. Les Émirats arabes unis ont également versé 4 millions de dollars pour financer les programmes de la fondation de la Première Dame Olena Zelenska en faveur des orphelins.

Au-delà de l'Ukraine, les répercussions de la guerre à l'échelle mondiale sont évidentes, en particulier ses graves conséquences sur la sécurité alimentaire, y compris dans notre propre région. Je tiens à réaffirmer que les Émirats arabes unis appuient fermement la relance de l'Initiative de la mer Noire et la pleine mise en œuvre du mémorandum d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux, ainsi que toutes les discussions visant à atteindre ces objectifs.

Bien que cruciales, ces mesures ne font qu'atténuer les souffrances, au lieu d'y mettre fin. Les dirigeants mondiaux, en particulier cette semaine à l'Assemblée générale, ont clairement indiqué que le monde appelle de ses vœux une paix juste et durable en Ukraine, dans le

respect de la Charte des Nations Unies. Divers pays se rallient de plus en plus autour de la cause commune de la paix en Ukraine. Nous saluons le rôle joué à cet égard par des pays comme le Royaume d'Arabie saoudite et la Chine, ainsi que l'initiative de paix africaine, en appuyant tous les moyens permettant de parvenir à un règlement pacifique. Ces appels à la paix témoignent d'une prise de conscience croissante de l'urgence de ces efforts, non seulement pour l'Ukraine, mais également pour nous toutes et nous tous.

En raison de la guerre, la foi dans le multilatéralisme ne fait que s'affaiblir davantage ; l'instauration de la paix peut permettre de la rétablir. Bien entendu, la paix ne peut passer que par des pourparlers diplomatiques entre la Russie et l'Ukraine, et elle ne sera juste et durable que si elle est conforme à la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité et ses membres ont un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Nous pouvons encourager et stimuler la désescalade, souligner également l'urgence de respecter la Charte des Nations Unies dans tous les dossiers dont nous sommes saisis et élargir le cercle des architectes de la paix pour refléter les réalités du monde d'aujourd'hui. Nous sommes favorables à un Conseil de plus en plus représentatif et nous sommes d'avis que les débats sur sa réforme doivent avancer avec une détermination résolue.

Même si le chemin vers la paix en Ukraine est ardu, ce n'est pas une excuse pour ne pas agir. Il n'y a qu'une seule voie viable vers une paix juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies, tout en préservant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du pays. Les Émirats arabes unis sont prêts à appuyer cet objectif.

M. Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La position de la Chine sur la question de l'Ukraine est cohérente et claire. Le Président Xi Jinping a présenté quatre points sur ce que la communauté internationale doit faire collectivement et a fait trois observations à cet égard. Ces points représentent les principales lignes directrices de la Chine pour traiter la question de l'Ukraine. Nous sommes convaincus qu'il faut respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, se conformer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, prendre au sérieux les préoccupations légitimes de tous les pays en matière de sécurité et appuyer tous les efforts visant à régler cette crise.

En février, la Chine a publié sa position sur le règlement politique de la crise ukrainienne, et a présenté 12 propositions à cet égard, notamment le respect de la souveraineté, la cessation des hostilités, la reprise des pourparlers et la levée des sanctions unilatérales. Le

principal message contenu dans ces propositions est qu'il faut faciliter les pourparlers de paix. La Chine reste en contact étroit avec les différentes parties concernées et le reste de la communauté internationale en ce qui concerne la crise ukrainienne. Le Représentant spécial du Gouvernement chinois pour les affaires eurasiennes s'est rendu dans les pays concernés et a participé à la conférence internationale sur l'Ukraine à Djedda, en Arabie saoudite. La Chine a personnellement facilité les pourparlers de paix et a joué un rôle positif et constructif dans le règlement de la crise ukrainienne.

La crise ukrainienne perdure. L'intensité des combats sur le champ de bataille et la multiplication des risques de débordement ont eu de lourdes conséquences sur la situation internationale. La crise ukrainienne en est arrivée à ce stade pour toute une série de raisons complexes. Une crise prolongée et étendue n'est dans l'intérêt de personne. À la lumière de la situation actuelle, je voudrais souligner les quatre points suivants.

Premièrement, nous devons rester déterminés à faciliter les pourparlers de paix. L'histoire a montré qu'il n'y a pas de vainqueur dans une guerre et qu'elle ne permet pas de régler les problèmes. La recherche d'une sécurité absolue ou les tentatives d'attiser la confrontation entre les blocs ne feront qu'intensifier les désaccords et les conflits et n'aboutiront à rien de bon. Quelle que soit la complexité de la situation ou la difficulté de la tâche, nous devons nous en tenir à l'orientation générale d'un règlement politique et encourager les parties concernées à parvenir à un consensus, à entamer des pourparlers de paix et à cesser les hostilités dans les plus brefs délais. La communauté internationale doit créer un climat et des conditions propices à la réalisation de ces objectifs. Les parties concernées doivent adopter une vision à long terme, défendre le concept d'une sécurité commune, globale, coopérative et durable, prendre en considération les préoccupations légitimes de chaque partie en matière de sécurité et promouvoir la construction d'une architecture de sécurité équilibrée, efficace et durable en Europe.

Deuxièmement, il faut éviter de jeter de l'huile sur le feu. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue, s'abstenir d'exacerber les tensions ou de prendre des mesures susceptibles d'aggraver la situation et s'efforcer de créer des conditions favorables à un règlement politique. Nous devons préserver les fondements de la sécurité nucléaire et prévenir les accidents nucléaires d'origine humaine.

Troisièmement, nous devons gérer les retombées de la crise. La crise ukrainienne a porté un coup dur à la reprise économique et au développement mondial et a

provoqué des crises alimentaire, énergétique et financière à l'échelle mondiale. Les pays en développement sont les premiers à en faire les frais. Les pays concernés doivent cesser d'abuser des sanctions unilatérales et des mesures extraterritoriales et préserver la sécurité et le bon fonctionnement des chaînes de production et d'approvisionnement mondiales. Nous sommes favorables à ce que les parties concernées maintiennent la communication avec la Russie et l'Ukraine en ce qui concerne l'Initiative de la mer Noire et au rétablissement de cet accord sur la base d'une prise en compte équilibrée des préoccupations des deux parties en vue de protéger efficacement la sécurité alimentaire mondiale.

Quatrièmement, nous devons atténuer la crise humanitaire. En 2023, pas moins de 339 millions de personnes dans le monde auront besoin d'une aide humanitaire, soit environ 70 millions de plus qu'au début de l'année 2022. La crise ukrainienne a entraîné le déplacement de millions de personnes et détruit la plupart des infrastructures critiques de grande ampleur. Les parties au conflit doivent se conformer strictement au droit international humanitaire, respecter les principes de nécessité, de distinction et de proportionnalité, protéger les civils et les infrastructures civiles et garantir un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave afin d'atténuer les souffrances des civils. La communauté internationale et les institutions humanitaires doivent respecter les principes régissant l'aide humanitaire et redoubler d'efforts pour aider les populations en proie à des difficultés.

La Chine accorde une grande importance à la situation humanitaire en Ukraine. Au début de la crise, nous avons proposé une initiative en six points pour prévenir une crise humanitaire de grande ampleur. Nous n'avons eu de cesse de jouer un rôle constructif pour améliorer la situation humanitaire et avons fourni plusieurs lots d'articles humanitaires à l'Ukraine.

La Chine restera attachée à un véritable multilatéralisme et à une position objective et juste et se tiendra toujours du côté du dialogue et de la paix et du bon côté de l'histoire. Nous sommes prêts à travailler avec les membres du Conseil de sécurité et les parties concernées pour continuer à jouer un rôle constructif dans la recherche d'une solution politique à la crise en Ukraine.

M. Fernandes (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence albanaise d'avoir organisé le présent débat public. Nous souhaitons également exprimer notre profonde gratitude au Secrétaire général pour ses observations éclairantes.

Il n'est pas superflu de rappeler l'importance du multilatéralisme pour favoriser la coopération, le partenariat et l'interaction entre les États, sur la base d'un système commun de normes et de valeurs. Le multilatéralisme implique également la concertation, le dialogue, l'inclusion, le respect et la solidarité et est guidé par des règles élaborées collectivement qui garantissent une coopération durable et efficace.

Surtout, l'importance du multilatéralisme réside dans sa capacité de nous permettre, à nous, États souverains, de résoudre collectivement des problèmes complexes que nous ne pourrions pas régler individuellement. En favorisant la paix avant, pendant et après les conflits, le multilatéralisme contribue à une paix durable. C'est à ce titre que le Conseil de sécurité doit jouer son rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales en facilitant les processus politiques, en protégeant les civils, en prévenant les guerres, en promouvant les droits humains et en rétablissant l'état de droit.

Le conflit prolongé entre la Russie et l'Ukraine constitue un risque grave pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Cela illustre à la perfection les difficultés auxquelles le multilatéralisme est confronté. Malgré de nombreux appels internationaux, y compris de la part du Conseil, nous entrons maintenant dans le 574^e jour des hostilités, avec des pertes civiles de plus en plus importantes et sans qu'une fin claire ne soit en vue.

De fait, il s'agit d'une tragédie du XXI^e siècle, qui se déroule sous notre regard collectif et sous les yeux du monde entier. C'est un conflit qui est livré à la fois sur le champ de bataille et au sein d'une opinion publique perplexe et divisée, poussant notre système multilatéral contemporain à son point de rupture. Notre système multilatéral, malgré ses imperfections, comme nous pouvons tous en témoigner, a surmonté de nombreuses crises. La crise actuelle constitue une menace grave pour les principes fondamentaux sous-tendant la stabilité mondiale. Non seulement le conflit a causé d'immenses souffrances à l'Ukraine et à son peuple, mais il a également aggravé les problèmes de sécurité alimentaire au niveau mondial, poussant davantage de personnes dans la pauvreté et déstabilisant des régions éloignées de l'épicentre du conflit. En outre, le conflit entrave nos efforts conjoints pour atteindre des jalons multilatéraux essentiels, tels que les objectifs de développement durable, qui sont un thème central de l'Assemblée générale de cette année. Il compromet également nos efforts collectifs en faveur de la non-prolifération.

Le Mozambique est particulièrement préoccupé par l'intensification de la rhétorique militaire et la possibilité

d'une nouvelle escalade. Il est évident que les parties concernées continuent de privilégier les stratégies militaires au détriment du dialogue et du compromis, ce qui accroît le risque de graves erreurs d'appréciation. Nous maintenons qu'il ne peut y avoir de règlement purement militaire de la crise. Et si règlement militaire il y avait, il pèserait lourdement sur la conscience du Conseil pour les générations à venir.

Nous continuons de plaider sans relâche en faveur d'une fin politique et négociée du conflit. Une fois de plus, nous exhortons toutes les parties à faire taire les armes et à s'engager sérieusement dans des efforts diplomatiques, en vue d'une reprise rapide des négociations directes. Une paix durable, conforme à la Charte des Nations Unies, reste la seule solution viable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Chancelier de la République fédérale d'Allemagne.

M. Scholz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Près de 19 mois se sont écoulés depuis que la Russie a déclenché une guerre d'agression brutale contre son voisin souverain, l'Ukraine. Des dizaines de milliers de soldats et de civils ukrainiens ont été tués. D'innombrables enfants ukrainiens ont été enlevés. Les troupes russes ont assassiné, violé et torturé, rasé des villes et des villages, et posé des mines dans des régions entières, transformant les champs de maïs en pièges mortels.

Cette guerre se déroule en Europe, mais ses répercussions se font sentir partout dans le monde. La Russie a délibérément retiré du marché mondial des millions de tonnes de céréales et d'engrais dont les pays du monde entier ont besoin pour garantir leur sécurité alimentaire. La Russie vise intentionnellement les silos à grains et les infrastructures portuaires. La Russie s'est retirée unilatéralement de l'Initiative de la mer Noire, ce qui a entraîné une aggravation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans le monde. Rien ne saurait justifier de tels actes.

Il est faux de prétendre que les sanctions entravent les exportations russes de produits agricoles et d'engrais. Aucune sanction n'empêche ces exportations. Au contraire, la Russie domine le marché mondial des engrais et 2022 a été une année record pour les exportations de blé russe. La raison de la persistance des souffrances en Ukraine et dans le monde est d'une simplicité choquante : le Président russe veut poursuivre son plan impérialiste de conquête de son voisin souverain, l'Ukraine.

Les Nations Unies ont exprimé très clairement ce qu'elles pensaient de la guerre d'agression de la Russie, la dernière fois étant le 23 février de cette année. L'Assemblée générale a appelé à une paix globale, juste et durable. Cette demande s'adresse à la Russie. Elle demeure sans réponse. Rien ne résonne plus fort aujourd'hui que le silence de la Russie en réaction à cet appel mondial à la paix.

D'aucuns affirment que la guerre aurait pu être évitée par des moyens diplomatiques. Le fait est que la France et l'Allemagne ont organisé des centaines de réunions avec Moscou et Kyïv depuis le début de l'attaque russe contre l'est de l'Ukraine en 2014. Notre objectif était de trouver une solution diplomatique conforme au droit international. Tous ces efforts ont échoué parce qu'une partie, la Russie, a fait le choix de la guerre et non de la diplomatie. Ce ne sont pas les efforts diplomatiques qui ont manqué.

Certains appellent à un cessez-le-feu immédiat. Je reconnais leurs intentions louables. Nous voulons tous qu'il soit mis fin à ce massacre, aujourd'hui plutôt que demain. Et pourtant, nous devons nous méfier des solutions apparemment faciles qui promettent une paix qui n'en a que le nom. La paix sans liberté, c'est l'oppression et la paix sans justice, c'est un diktat. Dans les résolutions de l'Assemblée générale, nous avons tracé la voie vers la paix. La paix signifie le respect de la Charte des Nations Unies. La paix signifie le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de l'Ukraine. Telle est la promesse faite à chaque État Membre de l'ONU dans la Charte des Nations Unies.

Nul n'aspire davantage à la paix que les Ukrainiens eux-mêmes. Le plan de paix présenté par le Président ukrainien en est la preuve. Les récentes réunions de Copenhague et de Djedda étaient importantes. Ces travaux doivent se poursuivre, et ce, en vue d'atteindre un seul objectif : parvenir à une paix qui respecte les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Plus nous nous rallierons résolument à ces principes, plus nous serons déterminés à promouvoir une paix juste et plus nous serons unis dans notre rejet de l'agression russe, plus vite la guerre prendra fin et plus vite la souffrance humaine cessera en Ukraine et dans le monde. Cet objectif mérite que nous y consacrons tous nos efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur ma liste pour cette séance. Étant donné l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 30.

La séance est suspendue à 14 heures.